

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

Présent-e-s

Bureau :	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} vice-président
	UM	Esther	Ve	2 ^e vice-présidente
	CLERC	Tobias	PDC	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BILLET	Isabelle	MCG	
	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	PDC	
	BROCARD	Eric	PS	
	BUCHER	Denis	Ve	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS (dès 18h38)	
	FABRE	Michel	PS	
	FERATI	Bektesh	UDC	
	FONTANINI	Marco	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	HUSANOVIC	Sanida	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	LORENTZ	Sébastien	PLR	
	LOUREIRO	Daniel	PS	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MAKOLLI	Albion	PLR	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	NOBS	Cyril	UDC	
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve	
	SCANDURRA	Alessandro	PDC	
	SEEGER	Pascal	VeL	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Excusés :	DOURNOW	David	UDC	Président
	GAETANINO	Marco	UDC	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SQUILLACI	Nicola	PDC	

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire (dès 19h)
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2021-24 relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 4'680'000.-** destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la Place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse.
6. Délibération n° 2021-34 relative aux modifications des statuts de la Fondation Nouveau Meyrin.
7. Délibération n° 2021-36 présentée par Esther Hartmann, Louisa Saratsiotis et Damien Boccard, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant la mise en place d'un concours visant à soutenir les initiatives facilitant une transition économique écoresponsable, sociale et solidaire sur la commune de Meyrin.
8. Délibération n° 2021-25a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 999'000.-** destiné à assurer la poursuite des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité. **Rapport de la commission Cœur de Cité ad hoc** (M. Amato, Ve).
9. Délibération n° 2021-22a relative à la modification du règlement du Fonds communal énergie évoluant vers un Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
10. Délibération n° 2021-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de **CHF 1'825'000.-** pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
11. Délibération n° 2021-26a relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
12. Délibération n° 2021-27a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de **CHF 1'500'000.-** en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).
13. Délibération n°2021-28a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'422'194.-** brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2022-2026. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognuz, PLR).

14. Délibération n° 2021-29a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognez, PLR).
15. Délibération n° 2021-30a relative à l'ouverture du crédit de **CHF 1'340'000.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognez, PLR).
16. Délibération n° 2021-31a relative aux indemnités allouées en 2022 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognez, PLR).
17. Délibération n° 2021-32a relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognez, PLR).
18. Délibération n° 2021-33a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'225'586.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2022 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances** (F. Grognez, PLR).
19. Annonces de projets.
20. Propositions individuelles.
21. Questions.

M. Halimi, président *ad interim*, ouvre la séance à 18h35.

Il salue la présence des représentants du Conseil administratif. Pour l'administration, il salue M. Solai, secrétaire général, Mme Favre de Oliveira, secrétaire générale adjointe et cheffe du service financier, et Mme Hentsch, procès-verbaliste.

Il salue enfin la presse, le public et le Conseil municipal.

Les absences de Mme Schweizer et de MM. Dournow, Gaetanino et Squillaci sont excusées. Mme Dimopoulos et MM. Cornuz et Serrano ont annoncé leur retard.

Il rappelle que les questions et propositions individuelles doivent être transmises au 1^{er} secrétaire avant la pause prévue vers 20h. Les amendements en lien avec le budget 2022 qui n'auraient pas encore été transmis selon la procédure convenue doivent être remis par écrit en deux exemplaires au 1^{er} secrétaire avant le traitement du point 5 de l'ordre du jour.

Le délai pour la remise des objets au secrétariat général pour le prochain Conseil municipal du 14 décembre 2021 est fixé au mercredi 1^{er} décembre 2021 à minuit.

Les prises de position et rapports doivent être envoyés à l'adresse secretariat.general@meyrin.ch le plus tôt possible après la fin de la séance.

Il rappelle également que le Code bonne conduite et d'éthique des élus doit être respecté, et invite les membres du Conseil municipal à le relire

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021.

M. Halimi demande s'il y a des remarques ou question sur ce procès-verbal, ce qui n'est pas le cas.

Le **procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021** est mis aux voix et validé à l'unanimité des 27 personnes présentes.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

M. Halimi évoque les courriers reçus et autres communications.

a) Lettre du 25 octobre de l'ACG concernant un droit d'opposition

L'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) a accepté la reconduction de l'enveloppe extraordinaire de 500'000 francs du Fonds intercommunal destiné exclusivement aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19.

Le délai d'opposition est fixé au 9 décembre 2021.

b) Entrée en vigueur des objets de subvention d'investissement octroyés par l'ACG

Les objets suivants sont entrés en vigueur: places de crèche (CHF 5'000.-), bibliobus (CHF 740'000.-), enveloppe attribuée à des dépenses culturelles (CHF 1'000'000), enveloppe attribuée à des dépenses sportives (CHF 300'000.-), projets d'investissements d'informatique et généraux (CHF 1'000'000.-), charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

(GIAP) (CHF 7'400'000.-), subvention octroyée à la ville de Genève en faveur du Grand Théâtre (CHF 2'500'000.-), subvention octroyée à la ville de Genève pour en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abri (CHF 1'000'000), subvention de fonctionnement 2022 à Pro Senectute (CHF 1'000'000.-), dépassement l'enveloppe culturelle 2021 (31'150.-).

c) Courrier du 26 octobre de M. Vincent Bréguet concernant les futures places de parking au bas du chemin des Arbères

*"Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Madame, Messieurs la Conseillère et Conseillers administratifs,*

Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude sur la mise en place d'un parking en bas du chemin des Arbères.

Après avoir conversé avec le responsable du projet – vous trouverez quelques échanges au bas de ce mail – je reste très dubitatif sur la pertinence de ce projet.

Habitant la commune depuis de nombreuses années, je suis presque certain de n'avoir jamais vu un parking officiel au bas du chemin. Seul un parking sauvage était en fonction avant le début des travaux. Même si je me trompe sur ce point, l'emplacement ne me semble pas approprié. Le chemin est en effet très utilisé et apprécié des gens du quartier pour les sorties à pied, vélo, avec chiens, chats, et autres chevaux.

En observant le comportement des détenteurs de véhicules motorisés à la rue des Arpenteurs, la cohabitation risque d'être très compliquée.

sLe besoin en places supplémentaires pour le centre sportif ne me paraît pas être un argument décisif. Il existe en effet assez de places disponibles au parking du centre sportif ainsi que dans les trois parkings du quartier. De plus, si ce parking est destiné aux visiteurs du centre sportif, vous pouvez être certains que sans régulation en termes de temps, barrière, contrôles, le nombre de places libres sera très limité par les voitures ventouses.

Si le but ultime reste néanmoins la mise en place de ce parking, j'ose espérer qu'une régulation du type du parking du centre sportif avec barrière, sera mise en place.

Ne pouvant plus croire au respect et à une certaine discipline de nombreux automobilistes, j'espère que la Commune prendra la bonne décision pour l'aménagement de cet endroit.

*Meilleures salutations,
Vincent Breguet"*

Il semble à **M. Halimi** que le Conseil administratif a déjà répondu à cette lettre. Il propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif.

d) Lettre de MeyrinRun

"Cher Partenaire,

D'ici quelques jours, nous allons voir le grand bonheur de pouvoir réaliser l'édition 2021 de la MeyrinRun by Meyrincentre.

Malgré les nombreux obstacles de ces derniers mois, nous nous sommes battus pour pouvoir défendre les valeurs du sport. Nous voulions également honorer les termes de notre partenariat. Cet objectif sera atteint ce weekend, grâce à vous.

Contre toute attente, la MeyrinRun by Meyrincentre aura lieu en novembre 2021. Afin de fêter cette édition et réunir les soutiens majeurs de la MeyrinRun by Meyrincentre, vous êtes conviés à notre cérémonie de clôture qui aura lieu dimanche 21 novembre à 14h à l'école des Champs-Fréchets (rue des Lattes 71, 1217 Meyrin).

Cette année étant particulière, nous souhaitons vous remercier de façon particulière également. Nous vous prions de nous excuser pour l'invitation tardive. Nous avons été tributaires de nombreux facteurs extérieurs.

Vous pouvez confirmer votre présence par retour de ce mail. Nous vous rappelons que le pass sanitaire reste obligatoire pour pouvoir participer à cette manifestation.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous compter à nos côtés pour cette édition 2021.

Au plaisir de pouvoir partager ce moment sportif avec vous.

À bientôt.

*Bien sportivement,
Le comité de MeyrinRun by Meyrincentre"*

e) Résolution du personnel sous contrat FASe

M. Halimi indique que le courrier est à disposition des conseillers municipaux pour consultation.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Ecoquartier Les Vergers - recours contre le jugement du Tribunal administratif sur l'autorisation de construire du pavillon de la Fondation vie de quartier

Il est porté à la connaissance du Conseil municipal que la Chambre administrative a malheureusement rejeté le recours contre le jugement du Tribunal administratif sur l'autorisation de construire du pavillon de la Fondation vie de quartier, au terme d'une argumentation relativement succincte.

La Chambre administrative n'a pas pris en considération l'intérêt particulier du projet de supermarché participatif, ni son rôle environnemental et social. L'arrêt du Tribunal administratif porte sur une stricte analyse juridique et juge qu'un magasin de 500 m² pour une durée provisoire de 5 à 10 ans ne peut être considéré comme une dérogation mineure au Plan localisé de quartier.

Les partenaires ont d'un commun accord décidé de ne pas poursuivre la démarche juridique et de renoncer à introduire un recours par-devant le Tribunal fédéral. En complément, nous vous informons qu'un comité de pilotage constitué de représentants de la Fondation vie de quartier, de la Commune et de la Fève est chargé de trouver des alternatives pour accueillir le futur pavillon à proximité du quartier des Vergers.

Traitement de la pétition P-2021-03 – Adrien-Stoessel 12 – Voie verte d'agglomération rive droite

En date du 8 octobre, les pétitionnaires ont informé le service de l'urbanisme, travaux publics et énergie qu'un accord avait été trouvé avec la Direction des projets d'espaces publics (DPEP). De ce fait, la pétition a été clôturée et un courrier formalisant cette décision a été adressé aux pétitionnaires.

Départ de Cristina Bovin

Cristina Bovin, responsable des ressources humaines, a décidé de saisir une nouvelle opportunité professionnelle dans le privé et nous quittera au 30 novembre 2021. Avant son arrivée, le service des ressources humaines a vécu d'importantes évolutions, passant notamment par une phase d'organisation en mode projet. Cristina Bovin a fortement contribué à la réorganisation du service structuré en quatre pôles : rémunération et reporting ; administration RH ; développement RH ; et cycle de vie du collaborateur. Simultanément à la mise au concours du poste de responsable des ressources humaines, un processus de validation de la stratégie organisationnelle du service sera mené par un consultant externe. Durant la période de vacances du poste, c'est Melissa Rebetez, secrétaire générale adjointe en charge des RH, qui prendra la direction *ad interim* du service. Nous regrettons le départ de Mme Bovin, la remercions pour son apport au sein de notre administration, et lui souhaitons plein succès dans la poursuite de sa carrière.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 14 septembre 2021, question de M. Bucher

Terminus des trams

La Commune a contacté les TPG afin d'obtenir des informations concernant le passage de nombreux trams entre minuit et 1h30, qui ne desservent pas le terminus, faisant sortir tous les passagers à Blandonnet. Ces trams sont pour la plupart utilisés sur d'autres lignes pendant la journée, mais se muent en tram 14 sur le dernier tronçon afin de faire profiter les usagers de leur dernière course avant de se rendre au dépôt En Chardon. Ces trajets sont appelés "courses d'opportunités",

et leur nombre élevé est lié au fait que la plupart des trams rentrent au dépôt à ces heures tardives. Si le terminus n'est pas desservi, l'offre a en réalité été augmentée par rapport à celle qui était proposée en 2020 grâce à ces courses d'opportunité, résultant de la mise en service du dépôt en Chardon.

Séance du 14 septembre 2021, question de Mme Luthi

Montée au chemin des Sapins

Après une rencontre sur place avec Mme Luthi, le service de l'urbanisme, travaux publics et énergie a pu constater un problème de bordure. Des corrections vont être apportées prochainement du côté du chemin des Sapins et, dans un deuxième temps, du côté du chemin Terroux.

Séance du 12 octobre 2021, question de M. Lorentz

Remplissage des distributeurs de sachets de propreté pour les propriétaires de chiens

Des manquements ont effectivement été constatés et des mesures internes au service de l'environnement ont été prises afin que ces distributeurs soient remplis en adéquation avec leur sollicitation.

Séance du 12 octobre 2021, question de M. Rheiner

Sécurisation d'un site privé dans le quartier des Champs-Fréchets

L'arrachage des grilles de protection d'espaces construits souterrains à l'extrémité de l'esplanade des Champs-Fréchets et le danger qui en découle ont été signalés à la régie centrale en charge de la maintenance des parcelles situées dans le périmètre privé du quartier. Cette dernière a pris les mesures adéquates pour assurer la sécurité des usagers.

Séance du 12 octobre 2021, question de Mme Schweizer

Arbre dépérissant sur le giratoire situé à l'intersection de la rue des Vernes et de l'avenue François-Besson

Ce site communal n'étant pas fréquenté, ce bouleau à la cime desséchée et dont le tronc est couvert de lierre est à un stade de senescence avancé, ne présente pas de danger. C'est pourquoi, il est conservé pour une durée indéterminée à des fins de biodiversité, en qualité d'habitat au profit de la microfaune.

Séance du 12 octobre 2021, proposition individuelle de M. Seeger

Rapport de l'Office cantonal de l'eau (OCEau)

Afin de répondre à la question de M. Seeger, nous vous proposons la lecture de l'extrait du rapport de l'Office cantonal de l'eau concernant le Nant-d'Avril :

"La qualité chimique de l'eau est bonne pour les éléments majeurs et la bactériologie impliquant une faible pression domestique. Elle est médiocre concernant les substances d'origine industrielle, les herbicides et plusieurs métaux (chrome, cuivre, zinc) indiquant une combinaison de pressions agricoles,

industrielles et urbaines. Les herbicides et certains métaux peuvent être d'origine agricole, mais également d'origine urbaine à travers leurs utilisations pour l'entretien des terrains de football de la Commune. Il y a un risque écotoxicologique induit par une substance industrielle (PFOS), par plusieurs herbicides et par le chrome, le cuivre et le zinc. Il y a également un risque écotoxicologique d'une substance pharmaceutique, le iomeprol (agent de contraste)".

Séance du 12 octobre 2021, question de M. Squillaci

Reflux d'eau à l'angle de la rue Virginio-Malnati et du chemin du Grand-Puits

Le sac de récupération des eaux de surfaces concerné et le tuyau d'écoulement obturés ont été curés au moyen d'un camion doté d'un dispositif de succion le 14 octobre 2021.

M. Halimi rappelle que les personnes qui avaient posé une question et ont reçu une réponse peuvent répliquer.

M. Fontanini, se référant au point 2 de l'ordre du jour, demande le numéro de téléphone ou l'adresse électronique de MeyrinRun afin pouvoir répondre à l'invitation lancée par l'association.

M. Bucher, en référence à la question sur la course des trams jusqu'au terminus, partage son impression que les TPG ont répondu en se limitant à reprendre le contenu de la question. La demande était qu'un ou deux trams sur trois quarts d'heure étende sa course jusqu'au terminus. Les TPG n'ont pas répondu à cette demande. **M. Tremblet** explique que ces trams ne font que rentrer au dépôt, et qu'en aucun cas il est prévu d'étendre ces « courses d'opportunité » jusqu'aux terminus de la ligne. **M. Bucher** prend acte de la réponse des TPG.

M. Seeger remercie l'administration et le Conseil administratif d'avoir « dégoté » ce fameux rapport de l'Office cantonal de l'environnement, et prend acte du mauvais état du nant d'Avril en raison des activités de la ZIMEYSA, voire de la Commune dans le cadre des herbicides utilisés pour les terrains de football. Il fera une annonce de projet à ce propos. **M. Tremblet** rappelle qu'il avait été expliqué en commission que la Commune n'utilise à ce jour aucun produit qui pourrait provoquer une telle pollution. **M. Seeger** croit que le projet qu'il souhaite annoncer permettra de clarifier les responsabilités.

* * *

5. **Délibération n° 2021-24 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'680'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la Place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse.**

En l'absence de M. Cornuz, **M. Tremblet** donne lecture des explications transmises par le premier :

"Le Conseil administratif dépose ce soir au-devant de votre Conseil la présente délibération qui s'inscrit dans la continuité des travaux d'assainissement des eaux usées de la commune dans un tronçon à raccorder au réseau déjà réalisé à ce jour, et dont le lac des Vernes que vous connaissez toutes et tous est un élément majeur. Le crédit de réalisation de ces travaux marque aussi l'une des premières étapes du chantier bien plus vaste qui va s'ouvrir d'ici quelques mois avec la transformation du Cœur de cité dont il a été question à de nombreuses reprises au sein du Conseil municipal.

Il est en effet cohérent de réaliser rapidement cette transformation du réseau séparatif des eaux claires et des eaux usées dans ce secteur, non seulement pour répondre à une obligation fédérale et légale en vigueur depuis plusieurs décennies, mais évidemment aussi pour que ces travaux soient intégrés dans le bon timing de la suite du calendrier de chantier.

Pour rappel également, ces travaux de mise en séparatif sont à la charge des communes au même titre que les autres tronçons similaires déjà réalisés ou encore à prévoir sur le reste du territoire communal. Tous ces éléments pourront évidemment vous être présentés dans les détails et faire l'objet de questions lors d'une séance de commission qui a déjà été agendée mercredi prochain, soit le 24 novembre. Nous avons demandé au Bureau du Conseil municipal qu'il appuie cette proposition de renvoi en commission Cœur de cité ad hoc en raison du périmètre concerné, mais aussi dans l'objectif de pouvoir vous informer en seconde partie de commission de l'avancée des travaux de ce grand chantier communal."

[Arrivée de M. Cornuz à 19h.]

M. Halimi salue l'arrivée du maire.

Il demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Il indique que le Bureau propose renvoi en commission Cœur de cité ad hoc, et demande si quelqu'un a une autre idée.

M. Pierre Bocard comprend que ces travaux d'assainissement doivent être effectués avant le chantier. Sachant que d'autres travaux seront agendés dans le secteur le long des voies CFF, il serait utile qu'ils soient coordonnés. Il propose une séance de commission conjointe Cœur de cité ad hoc et travaux publics et entretien des bâtiments. **M. Halimi** prend note de cette proposition.

M. Cornuz entend la proposition. Il annonce qu'une séance de commission travaux publics et entretien des bâtiments est prévue ce jeudi 18 novembre pour évoquer ces travaux d'assainissement sous-voie. L'information lui sera donc transmise. Il suggère donc à M. Pierre Bocard de reconsidérer sa proposition.

M. Halimi demande à M. Pierre Bocard quelles sont ses intentions. **M. Pierre Bocard** maintient sa proposition.

M. Halimi demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur le renvoi, ce qui n'est pas le cas.

M. Halimi met aux voix la proposition de **M. Pierre Boccard** de renvoyer la délibération en commission conjointes **Cœur de cité ad hoc et travaux public et entretien des bâtiments**, une proposition qui est rejetée par 17 non et 9 oui.

M. Halimi met aux voix le **renvoi en commission Cœur de cité ad hoc**, qui est accepté par 29 oui, soit à l'unanimité.

* * *

6. Délibération n° 2021-34 relative aux modifications des statuts de la Fondation Nouveau Meyrin.

M. Cornuz annonce qu'il met ici sa double casquette de maire et président du conseil de fondation de la Fondation Nouveau Meyrin (FNM) pour annoncer que cette délibération est présentée au Conseil municipal afin de valider le travail effectué par le groupe de travail dédié à la révision des statuts de la FNM.

Les statuts n'étant plus conformes à la nouvelle Constitution genevoise, il est nécessaire de les réviser, notamment en ce qui concerne la durée des mandats des membres du conseil de fondation calquée sur celle de la législature, et qu'il faut modifier.

D'autres modifications ont été apportées afin que les statuts reflètent plus fidèlement le fonctionnement actuel. Le nombre de mandats maximal a également été révisé et été l'objet de longues discussions. L'objectif était de permettre un certain tournus au sein du conseil, et l'entrée de personnes dotées de compétences pertinentes pour l'activité de la FNM. Certains membres présents depuis plusieurs législatures comptent d'ailleurs bientôt se retirer.

Aujourd'hui, la gestion du parc immobilier de la FNM ne rencontre pas de problème particulier, comme on peut s'en rendre compte à la lecture des derniers rapports de gestion et des comptes.

Enfin, la révision des statuts permet d'y introduire la notion de responsabilité et d'engagement environnementaux dans la gestion du parc immobilier de la FNM. Cette dernière n'a d'ailleurs pas attendu la modification des statuts pour initier l'assainissement énergétique de ses bâtiments.

M. Cornuz a suggéré au Bureau du Conseil municipal une validation de cette délibération en vote immédiat, ne voyant pas d'éléments supplémentaires qui pourraient apporter une plus-value d'information en commission. Si le Conseil municipal préfère convoquer une commission, il serait opportun de convoquer la commission administration générale puisque les gestionnaires de la FNM sont administrativement liés au département du secrétariat général de la Commune. Si le vote immédiat est accepté, il répondra personnellement volontiers aux questions."

M. Halimi annonce que le Bureau propose en effet le vote immédiat et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cette proposition.

M. Damien Boccard remercie du travail consenti pour cette révision des Statuts de la FNM. Les Verts souhaiteraient toutefois pouvoir discuter de la durée des mandats des membres du Conseil de fondation, notamment d'une réduction à dix ans maximum soit deux législatures, ce qui est déjà relativement long. Il propose un renvoi en commission administration générale afin de profiter de l'actuelle révision pour affiner encore les Statuts. Ce serait aussi l'occasion de faire le point sur la FNM, et que ses orientations générales soient présentées. **M. Cornuz** rappelle que l'ensemble des groupes politiques est représenté auprès de la FNM, et qu'un rapport annuel est fourni lors de l'examen des comptes de la Commune. Une première étape avant la convocation d'une commission serait de prendre connaissance de ce rapport.

M. Pierre Boccard dit que le PLR est satisfait des explications de M. Cornuz et favorable au vote immédiat. Il rappelle que la règle des mandats limités à trois législatures est calquée sur le règlement cantonal, et qu'il est "extrêmement compliqué" de trouver des personnes compétentes et engagées pour siéger au Conseil de fondation de la FNM. De ce point de vue, un mandat de dix ans paraît un peu court. Un renouvellement sera toutefois nécessaire à la fin de cette législature puisque certains membres du Conseil de fondation le quitteront à cette échéance. **M. Cornuz** ajoute qu'en effet le groupe de travail affecté à la révision de ces statuts s'est assuré de la conformité de ces modifications afin que la validation ne rencontre pas d'opposition au sein du Grand conseil. Sachant que Mme Lüthi est désormais titulaire d'un siège au Grand conseil, il a bon espoir que ce projet de révision y soit accepté.

M. Seeger constate que la FNM se réclame "verte" et responsable, mais il demande si la surélévation de ses immeubles n'est de toute manière pas soumise aujourd'hui à l'obligation légale de présenter un projet "vertueux". **M. Cornuz** répond en rappelant ce qu'il a dit en introduction, soit que l'étude Oberson, qui identifie les potentialités de surélévation ou d'extension de bâtiments sur la commune, conditionne le préavis positif du Conseil administratif de ces projets à une garantie que les travaux soient accompagnés d'un renforcement de l'enveloppe énergétique ou d'une amélioration des espaces publics au pied des immeubles concernés.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Halimi** procède au vote du **renvoi en commission administration générale**, qui est refusé par 16 non et 14 oui.

M. Serrano demande à M. Halimi de ralentir le rythme, car dans la précipitation il s'est trompé de bouton.

M. Amato demande une motion d'ordre car l'entrée en matière n'a pas été soumise au débat.

M. Halimi demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas.

Le Bureau propose le vote immédiat et **M. Halimi** ouvre le débat sur cette proposition.

M. Damien Boccard explique que l'entrée en matière ayant été proposée et acceptée après le vote de la proposition de renvoi en commission administration

générale, cette dernière devra être revotée avant de traiter la proposition de vote immédiat. **M. Cornuz** rappelle que le renvoi en commission ayant été refusé, le vote immédiat est accepté *de facto*, et qu'il est donc inutile de le soumettre au vote.

M. Halimi prend acte de l'acceptation du vote immédiat, et ouvre le débat sur la délibération.

M. Serrano dit être en général satisfait de cette révision puisqu'un certain toilettage était en effet nécessaire. Il constate toutefois à l'art. 9 al. b des Statuts de la FNM modifiés, que le nombre de membres du Conseil de fondation nommés par le Conseil municipal n'est plus de six, mais est calqué sur le nombre de groupe politiques représentés au Conseil municipal. Il craint que cette modification menace l'équilibre des forces. Il demande aussi si des employés de la Commune pourraient être appelés à siéger. **M. Cornuz** admet que le nombre de représentants du Conseil municipal au sein du Conseil de fondation peut en effet varier selon le nombre de groupes élus, et de ce fait modifier l'équilibre politique en son sein. Le nombre de représentants n'étant plus fixé, l'assurance est maintenue que chaque groupe politique sera représenté. Il rappelle tout de même qu'ici c'est moins la représentation des idéologies politiques qui est en jeu qu'une saine et bonne gestion du parc immobilier de la FNM. On cherche donc avant tout des personnes hors administration communale qui peuvent mettre à contribution leurs compétences et expérience dans le domaine immobilier. Les collaborateurs de l'administration communale peuvent en revanche être consultés ponctuellement, comme d'autres spécialistes.

M. Serrano fait remarquer en complément que le parc immobilier de la FNM est maintenant très important. Trouver des spécialistes prêts à s'engager au tarif peu élevé des jetons de présence (CHF 75.-/h) pour gérer ce parc apparaît difficile. Ailleurs dans le canton on paie d'ailleurs davantage pour les jetons de présence des commissions.

Mme Boccard intervient au nom du groupe PDC-VL:

"Pour rappel la Fondation Nouveau Meyrin a pour but de mettre à disposition des citoyens de Meyrin des logements confortables et supportables sur le plan financier ainsi que des locaux commerciaux, artisanaux ou d'intérêt général.

En raison du changement de durée de législature, 5 ans contre 4 ans, de la nouvelle constitution genevoise en 2013, la durée de la législature de la Fondation a également été modifiée dans un but de conformité. Dans la foulée, cette modification a entraîné le souhait de procéder à une refonte, toilettage et mise à jour des statuts de la Fondation.

Le Conseil de fondation a apporté plusieurs modifications au travers des articles, notamment principalement : la représentation d'un membre par groupement politique représenté au Conseil Municipal au lieu de six membres nommés par le Conseil Municipal, et pouvant justifier dans la mesure du possible d'une compétence ou expérience dans les domaines demandés; l'éligibilité au maximum de trois mandats consécutifs.

Récemment, de nombreux statuts ont fait l'objet d'une étude approfondie de révision, refonte, toilettage et dans ce sens Meyrin a entrepris un effort global de révision des statuts et règlements.

Notre groupe PDC-VL acceptera dans son ensemble cette délibération."

M. Amato indique que les Verts partagent les interrogations du groupe PLR sur l'avenir de la FNM, et souhaiteraient que la commission administration générale soit rapidement convoquée pour aborder divers sujets liés – à défaut du règlement qui sera voté maintenant. **M. Halimi** prend note.

La parole n'étant plus demandée, **M. Halimi** soumet au vote du Conseil municipal la **délibération n° 2021-34**

relative aux modifications des statuts de la Fondation Nouveau Meyrin

Vu la nouvelle constitution entrée en vigueur le 1er juin 2013 relative au changement de la durée de législature (5 ans contre 4 ans auparavant) ;

Vu la demande d'un membre de procéder à la révision complète des statuts lors du Conseil de Fondation du 21 mars 2016 ;

Vu les séances du groupe de travail ad hoc et la validation du projet de modification des statuts par Madame Matthey-Doret, juriste ;

Vu la décision du Conseil de fondation d'accepter, à l'unanimité, dans sa séance du 20 septembre 2021, le projet de modification des statuts ;

Vu l'article 2 de la Loi sur les fondations de droit public (LFond) qui prévoit que la création et la dissolution d'une telle fondation, de même que l'approbation de ses statuts ou de leurs modifications, sont de la compétence du Grand Conseil ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres i et t de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'adopter les modifications apportées aux statuts de la Fondation Nouveau Meyrin, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération,
2. de demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de cette modification de statuts par le Grand Conseil,
3. de fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi.

* * *

7. Délibération n° 2021-36 présentée par Esther Hartmann, Louisa Saratsiotis et Damien Boccard, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant la mise en place d'un concours visant à soutenir les initiatives facilitant une transition économique écoresponsable, sociale et solidaire sur la commune de Meyrin.

M. Halimi donne la parole aux initiants de la délibération.

Mme Hartmann présente ce projet de délibération comme une première étape vers l'économie solidaire, responsable et circulaire qui tient particulièrement à cœur aux Verts. Un concours est certainement utile, mais de nombreuses autres mesures seront également nécessaires pour assurer une transition écologique de qualité. Les Verts demandent un renvoi en commission pour terminer la rédaction du point 8 du "décide" en coordination avec les services de l'administration.

L'entrée en matière est acceptée.

Le Bureau propose un renvoi en commission cohésion sociale et économie.

M. Halimi demande s'il y a d'autres propositions, ce qui n'est pas le cas.

M. Fabre indique que le groupe socialiste votera le renvoi, mais demande que la séance soit agendée après la séance de commission cohésion sociale et économie du 1^{er} décembre sur le revenu de transition écologique. **M. Halimi** prend note.

M. Makolli annonce que le groupe PLR soutiendra le renvoi en commission, notamment pour détailler le point 7 du "décide" et se faire expliquer comment sera dépensé le montant de CHF 50'000.- demandé.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Halimi** met aux voix le **renvoi en commission cohésion sociale et économie**, qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

8. Délibération n° 2021-25a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 999'000.- destiné à assurer la poursuite des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité. Rapport de la commission Cœur de Cité ad hoc (M. Amato, Ve).

M. Amato donne lecture de son rapport:

Commission Cœur de cité ad hoc tenue le 20 octobre 2021 sous la présidence de Mme Murciano et en présence du Conseil administratif in corpore, et de M. Solai.

secrétaire général, M. Balsiger et M. Blondet, co-responsables du service de l'UTE et de M. Roduit responsable du service de la culture

Mme Leuenberger fait une introduction politique, rappelant notamment que cette délibération vient suite à l'étude des impacts des travaux du parking Cœur de cité sur les activités basée dans le bâtiment du Forum Meyrin. Elle précise que le Conseil administratif souhaite une discussion qui permette de revisiter la délibération 2021-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'100'000.- destiné à assurer la poursuite des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité.

M. Roduit enchaîne ensuite avec la présentation de la délibération. Il explique les différentes phases qui ont mené à cette délibération. Il explicite la méthodologie appliquée, et le planning des travaux avec les différents impacts, ce qui représente actuellement la plus grande incertitude. Il précise les indicateurs pour chaque activité qui ont permis de déterminer leur faisabilité ou non : accès et sécurité, et bruit et vibration. La plupart des activités peuvent rester, moyennant quelques adaptations dans leur lieu actuel. Cependant pour des raisons premièrement d'accès des camions de livraison, et de travail durant la journée, la saison artistique du Théâtre Forum Meyrin (TFM) tel que vécue actuellement ne pourra pas se poursuivre dans la salle. La proposition est donc de créer des saisons hors-murs pour les quatre prochaines années, avec comme point d'orgue le terrain de football de Corzon stabilisé afin d'accueillir des cirques régulièrement pour un mois de représentation.

Suite à cette présentation, Mme Murciano, présidente, ouvre un temps de questions et de discussion.

Plusieurs commissaires se demandent si le niveau de décibels estimé posera vraiment problème pour la saison artistique du TFM, vu que les représentations pour le public auront lieu le soir. Il est répondu que chaque dB représente une multiplication sonore par 10, et que vu la différence de 4 dB, on multiplie par 40 cette exposition. De plus, la problématique vient également des accès pour les livraisons, et des problématiques pour l'organisation des spectacles, sans mentionner le cumul des incertitudes liées aux autres nuisances. L'administration a donc préféré renoncer à des solutions qui ne seraient que des emplâtres sur une jambe de bois, et a préféré retenir un nouvel emplacement sur lequel tous seraient au clair.

Un commissaire trouve que se doit être le constructeur du parking qui doit payer les frais liés à la construction de ce parking, et donc le déplacement de ces activités. Il lui est répondu que les dommages éventuels suite aux vibrations liées à la creuse du parking seront facturés au propriétaire du parking.

Une autre question porte sur le projet de Corzon. Au sujet du revêtement prévu sur ce terrain de foot, il est répondu qu'il est prévu de stabiliser le terrain en en bétonnant une partie. Sur le reste du terrain, ce seront des gravillons posés sur un socle pour permettre le passage de véhicules de 40 tonnes.

Un autre commissaire demande si le lieu est adéquat, vu la proximité du lieu par rapport aux habitations, et les nuisances liées au spectacle le soir dans un chapiteau avec 400 personnes qui applaudissent jusque tard tous les soirs. Il lui est répondu que la pratique du football est aussi bruyante, même s'il concède une plus grande nuisance lors d'un spectacle. Plusieurs commissaires appuient cette interrogation et confirment être contre l'utilisation de ce lieu.

Suite à ces interventions, Mme Leuenberger annonce que l'administration est prête à retirer la proposition du terrain de Corzon de la délibération. Ce qui importe, c'est qu'une décision soit prise sur la direction retenue à tenir.

D'autres questions portent sur la Maison des compagnies. Il est précisé que celle-ci est une propriété privée de la Fondation meyrinoise du Casino (FMC), dédiée aux répétitions des compagnies artistiques, et non à l'accueil de public. Il faudra donc faire des aménagements (toilettes, casiers) et des travaux extérieurs.

Un commissaire se demande pourquoi serait-ce à la Commune de payer les équipements de la Maison des compagnies. Il lui est répondu qu'une négociation aura lieu avec le conseil de la FMC, et que peut-être les gradins seraient rachetés à la fin de l'utilisation de celle-ci par la Commune.

Le déplacement du Salto de l'Escargot a aussi posé question. Un commissaire se demandait pourquoi ne pas le placer sur la campagne Charnaux, l'endroit de son premier lieu. Il lui est répondu que les besoins ont changé, avec notamment l'intégration de personne en situation de handicap, qui nécessite un accès adapté.

Par la suite, une suspension de séance a lieu afin de discuter de propositions concrètes. Chaque groupe a pu ainsi faire ses propositions.

Un groupe affirme que la culture doit rester visible, accessible et lisible par la population. Il est donc pour le maintien d'une offre préservant une certaine centralité.

Un deuxième groupe s'oppose au projet de Corzon. Il propose l'utilisation du parking du centre sportif pour l'accueil de cirques. Il demande aussi d'exploiter au mieux le TFM, en y maintenant les activités possibles comme celles nocturnes, les spectacles qui ne demandent pas ou peu de répétitions. Le groupe demande aussi que la Maison des compagnies soit capable d'accueillir du public, vu les investissements à venir pour accueillir des classes à l'intérieur. Le groupe demande également qu'au lieu d'acquérir un food truck, cette prestation soit proposée aux restaurants meyrinois, ou au food trucks de la région.

Un autre groupe appuie les propositions du deuxième groupe.

Un quatrième propose de trouver des moyens de réduire les impacts afin de poursuivre les activités à l'interne du TFM.

Un cinquième demande que plusieurs options soient présentées, et le sixième rejoint les quatre précédents groupes.

Mme Leuenberger remercie pour ces directions données, elle précise que l'administration ne travaillera pas sur une étude supplémentaire pour garder des activités dans le bâtiment Forum, vu que cette étude a déjà été faite. Elle donne rendez-vous à la commission du 4 novembre.

Commission cœur de cité ad hoc tenue le 4 novembre 2021 sous la présidence de Mme Murciano et en présence du Conseil administratif in corpore, et de M. Solai, secrétaire général, M. Balsiger et M. Blondet, co-responsables du service de l'UTE, de M. Roduit responsable du service de la culture, et de Mme Brüscheiler, directrice du TFM.

Mme Murciano ouvre la séance, et passe la parole à l'administration.

Après une courte introduction politique, M. Roduit prend la parole et présente le résultat du travail entre les deux commissions. Il précise la temporalité du projet et

montre les nombreux départs en retraite de personnes stratégiques au sein de l'équipe dirigeante du TFM. Il présente les différents projets, classé de projets XS, à XXL. Avec une diversité de publics, coûts, équipes mobilisées, etc. La programmation sera basée sur une exploitation maximale du Forum en fonction des contraintes du chantier, l'utilisation de salles à Meyrin, et des collaborations avec des salles en dehors de Meyrin. L'offre sera éclatée sur le territoire. Il précise certains éléments techniques. Il explique le besoin d'acquisition d'une camionnette ainsi que d'un vélo cargo électrique permettant une livraison du matériel sur le terrain. Une cuisine mobile serait nécessaire afin notamment de permettre de nourrir les équipes terrain lors du montage et démontage, par exemple.

La nouvelle proposition est donc de CHF 985'000.-, en ayant enlevé le déplacement du Salto de l'Escargot qui sera rediscuté et étudié dans un autre projet, et supprimé l'utilisation de Corzon par le TFM.

La Présidente ouvre un temps de questions.

Un premier commissaire félicite l'administration pour l'excellent travail d'agilité et de réactivité par rapport aux demandes de la commission. Il rallie l'ensemble des propositions et salue l'idée du food truck pour servir les collaborateurs sur le terrain. Il demande si la camionnette envisagée est à propulsion électrique. M. Roduit répond qu'à sa connaissance il n'existe pas de véhicule électrique de ce type. Le commissaire répond que cela existe et propose de donner les coordonnées afin de pouvoir acheter ce véhicule. Il propose également d'amender la délibération afin d'augmenter le montant pour acheter cette camionnette électrique.

L'ensemble des groupes félicite l'administration pour le travail effectué. Tous sont unanimes sur la qualité de la proposition par rapport à la précédente proposition. Un groupe souligne à nouveau que pour lui c'est celui qui crée des ennuis à l'autre qui lui doit une compensation. M. Blondet répond que les incompatibilités entre le chantier et les activités du forum et celles du centre commercial sont traitées dans les accords-cadres préalables à la signature du DDP, accords qui ne fixent qu'aucun des partenaires, ni la Commune ni M3 GROUPE, ne pourront exiger des compensations à l'autre.

Deux amendements sont mis aux votes.

Le premier amendement, consistant à augmenter le montant de la délibération à CHF 999'000 afin d'acquérir une camionnette électrique, est accepté à 11 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (UDC).

Le second amendement, consistant à préciser que l'acquisition et l'installation du matériel installé par la Commune à la Maison des compagnies reste propriété de la Commune et à terme soit repris par la Commune ou compensé par sa revente à un autre acteur, est accepté à 11 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (UDC).

La Présidente soumet au préavis de la commission la délibération n° 2021-25 amendée relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 999'000 destiné à assurer la poursuite des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité, qui acceptée à 11 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (UDC)."

M. Damien Boccard rappelle que l'amendement accepté en commission ne figure pas dans le texte. Il demande qu'il soit rajouté. Il sera repris dans la prise de position

du groupe des Vertes et Verts de Meyrin-Cointrin sur la délibération, qu'il partage maintenant, tout en précisant que son groupe acceptera la délibération à la condition que l'amendement y soit bien intégré:

"A titre liminaire, nous remercions M. Amato pour son excellent rapport qui a su transmettre l'ambiance et les faits évoqués lors des commissions. Bravo.

Lors de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2021, notre groupe s'interrogeait sur le bien-fondé de l'élaboration de la délibération n° 2021-25.

Nous avons relevé à regret qu'elle ne correspondait pas à nos souhaits, ni à la création d'un rassemblement de toutes les bonnes volontés disposées à consolider un programme culturel meyrinois inclusif, fédérateur et optimiste.

Nous avons toutefois accepté l'entrée en matière.

A l'issue de la première soirée d'une double commission dont l'objet était la présentation du projet et des questions des commissaires, notre groupe a pu faire part de ses réticences face à un projet peu précis, peu cohérent, peu écologique et peu économe.

Face à ce constat, les commissaires Verts ont adressé à l'intention du Conseil administratif un courrier électronique afin de lui préciser notre position et lui soumettre des propositions. Tout cela dans un objectif commun, qui est celui de maintenir une offre culturelle forte à Meyrin durant les cinq à dix prochaines années.

Notre groupe a dès lors indiqué s'opposer à la viabilisation du site de Corzon pour l'accueil des cirques afin de ne pas imperméabiliser des surfaces perméables et ne pas supprimer des espaces de verdure.

Nous avons donc invité le Conseil administratif à repenser le lieu d'implantation pour l'accueil des cirques, tout en indiquant qu'à notre sens, le parking du centre sportif restait le lieu idéal.

Par ailleurs, il nous semblait peu concevable de dépenser près de 3 millions pour l'aménagement d'un lieu qui aurait été utilisé entre cinq et dix ans alors qu'une alternative ne nécessitant quasi aucun aménagement et respectueuse de l'environnement est existante.

Concernant l'adaptation de la Maison des Compagnies, nous avons indiqué être favorables à la proposition d'un aménagement de gradins, plateforme et vestiaire.

Nous avons toutefois émis des réserves sur la prise en charge des frais d'installation par la Commune. En effet, le bâtiment de la Maison des compagnies appartient à la Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle et sportive, et à notre sens il revient à la Fondation de prendre en charge les coûts de l'aménagement des locaux qui lui appartiennent.

Nous avons également recommandé qu'une partie de la programmation des spectacles se fasse dans le bâtiment du Théâtre Forum Meyrin (TFM) lorsque cela est possible, et qu'une autre soit itinérante afin de toucher des couches de la population bien plus larges que celles touchées lors d'activités plus institutionnelles et classiques.

Deux semaines plus tard, le Conseil administratif est revenu vers la commission avec un projet revisité.

Il y est renoncé à la viabilisation du terrain de Corzon, et indiqué que l'implantation pour l'accueil des cirques se fera sur le parking du centre sportif.

Les contours du projet sont précisés et deviennent plus clairs.

Par ailleurs, notre groupe a proposé deux amendements qui ont été acceptés par la commission, soit prévoir l'achat d'une camionnette électrique en lieu et place d'une camionnette thermique, et un amendement concernant l'acquisition et l'installation de matériel par la Commune à la Maison des compagnies, indiquant qu'il reste propriété de la Commune et qu'à l'issue des travaux du Cœur de cité le matériel sera revendu par la Commune à un tiers ou racheté par la Maison des compagnies'.

Nous nous réjouissons que l'administration ait pris en compte la quasi-totalité des demandes de notre groupe et que le montant de la délibération soit passé de CHF 4'100'000.- à CHF 999'000.- sans que cela porte préjudice à la programmation culturelle sur notre commune.

Nous remercions le Conseil administratif et les services de l'administration communale d'avoir retravaillé ce projet aussi rapidement.

En outre, nous profitons de cette prise position pour réitérer au Conseil administratif notre désir d'un travail de réflexion sur la mission de la culture à Meyrin. Nous souhaitons l'organisation d'assises de la culture très prochainement.

A notre sens, il est important que les attentes et envies de la population et des acteurs et actrices culturelles habitant notre commune soient également entendues. Nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire, et nous regrettons que toute la réflexion sur le développement des activités hors murs de Forum n'ait pas été d'entrée menée avec celles et ceux qui à Meyrin participent à l'action culturelle.

Nous devons profiter de ce moment de transition et de transformation pour se réinventer et créer de nouvelles synergies afin que Meyrin soit connue et reconnue comme une ville de culture.

Au vu de notre prise de position, les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement la délibération 2021-25a amendée. Evidemment, il s'agira d'y joindre notre amendement voté par les Verts lors de la commission, qui figure dans le procès-verbal, et dans la version écrite de cette prise de position qui sera envoyée au secrétariat général."

M. Halimi confirme qu'il a été pris bonne note de l'amendement en question, qui sera en effet ajouté à la délibération. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

M. Scandurra au nom du PDC-VL remercie M. Amato de son rapport bien détaillé, ainsi que le Conseil administratif pour son écoute lors de la commission évoquée, et pour le travail de l'administration pour "la culture hors-murs" pour nos Meyrinoises et Meyrinois, qui permettra de rallumer les projecteurs dans un futur où le Cœur de cité sera chamboulé. Le groupe votera avec "un applaudissement de oui".

M. Fabre donne lecture de la position du groupe socialiste :

"Un bon tien vaut mieux que deux tu l'auras. Le parti socialiste va appliquer cet adage populaire tout en se posant nombre de questions. Nous allons voter

favorablement cette délibération comme nous l'avons fait en commission. Les prises de positions de groupes semblent indiquer que ça va être le cas pour tout le monde.

Mais est-ce vraiment 'un bon tien' ? Cette délibération marque une fin de cycle, nous n'aurons plus, à notre plus grand regret, de saison théâtrale telle que nous la connaissons. La culture de rue, tout en ayant des points positifs, ne remplace pas un théâtre plein avec des arts vivants de haut vol. Nous n'allons pas revenir sur le passé et les événements qui ont amené cette délibération.

Cette délibération est le minimum vital pour maintenir, durant les travaux du Cœur de cité, une activité culturelle des arts vivants à Meyrin. C'est un peu comme la ration de survie du soldat: c'est pas terrible, mais ça met des calories dans l'organisme.

Nous avons à peu près tout entendu durant la genèse de cette délibération: yapluka, yfaukon, ilsonka... Demander à des artistes de répéter la nuit... est-ce vraiment les conditions que nous souhaitons? Les conditions de travail que nous imposons aux artistes sont vraiment délétères. Mais qu'à cela tienne, yapluka !

Du côté positif, nous espérons vivement qu'une culture de rue va aider les Meyrinoises et Meyrinois à réinvestir leur culture et à plus se sentir concernés par une offre culturelle riche.

Cette délibération nous donne également l'occasion de remercier les équipes de Meyrin culture et du TFM pour le travail effectué dans le passé et le futur. N'en déplaise aux éternels ronchons de la culture meyrinoise, nous souhaitons remercier Anne Brüscheweiler pour son engagement passé et futur. Anne à nos yeux a parfaitement rempli la mission assignée: apporter sa pierre à l'édifice pour sortir Meyrin de son image de cité-dortoir en y apportant une culture dynamique, internationale et de qualité. Cette culture est malheureusement bien plus reconnue à l'extérieur de nos frontières qu'à l'intérieur.

Nous espérons également que ce million soit un moyen d'enterrer définitivement la hache de guerre autour de ce Forum, et nous permette de construire un futur. Nous devons effectivement nous poser plein de questions. Que souhaitons nous, et surtout la population, comme offre culturelle à Meyrin, au vu de la concurrence? Que devons-nous faire du bâtiment du Forum et de son théâtre? Nous avons du travail, du pain sur la planche, alors... yapluka! "

M. Serrano ne souhaite pas répéter ici le riche débat tenu en commission, mais remercier le Conseil administratif et les commissaires qui y étaient présents, tant il est vrai que l'occasion ne se présente pas tous les jours d'avoir un "vrai débat politique de fond" comme cela a été le cas lors de cette commission. Le montant proposé de presque un million "ne satisfait pas forcément tout le monde, mais pas pour les mêmes raisons". Aujourd'hui, le PLR soutiendra cette délibération avec une enveloppe réduite pour sécuriser le minimum "en se laissant le temps", et M. Serrano rejoint sur ce sujet "ses éternels pourfendeurs de l'autre côté de la table"; il pense qu'on a là un bon compromis à la sauce meyrinoise qui permet de voir venir sur les deux prochaines années et écarte un projet culturel "pas forcément très bon" sur le terrain de foot de Corzon. Il rejoint son préopinant dans l'idée qu'il y a du travail sur la table et que ce sujet devra être repris car ne satisfaisant pas toutes et tous aujourd'hui. La fin de la crise permettra d'envisager davantage que le service minimum."

M. Nobs partage la position de l'UDC:

" Malgré le fait que la question de la relocalisation était précisée dans le référendum refusé par le peuple il y a quelques mois, cela n'a pas été pris en considération et le groupe UDC est très peiné par cela.

Cependant, le groupe UDC relève le fait que l'administration a écouté et pris en considération les demandes formulées par les différents groupes politiques. Il estime qu'un effort certain a été fourni, c'est pourquoi le groupe UDC accepte à son tour de faire un effort et décide également après réflexion de soutenir cette délibération."

Plus personne ne demandant la parole, **M. Halimi** soumet au vote la **délibération n° 2021-25a**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 999'000.- destiné à assurer la poursuite des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité

Vu la résolution n° 2016-02, adoptée le 8 mars 2016, demandant d'avaliser l'accord de principe conclu avec CCM Immobilier SA, propriétaire du centre commercial Meyrin Centre, en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au Cœur de la cité;

Vu la signature de la convention cadre le 6 avril 2016 entre le Conseil administratif *in corpore* et la présidente du Conseil d'administration de CCM immobilier SA formalisant l'accord finalisé;

Vu la résolution n° 2017-03a, adoptée le 6 février 2018, demandant d'avaliser l'image directrice du "Cœur de cité" établie dans le cadre d'ateliers créatifs;

Vu la délibération n° 2018-20a, adoptée le 11 décembre 2018, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du Cœur de cité;

Vu la délibération n° 2020-12a adoptée le 15 décembre 2020, relative à la désaffectation des parcelles n° 13317, 13418 et 13420, ainsi que d'une partie de la parcelle 13684 de Meyrin, constitution de droits de superficie et de diverses servitudes en vue de la réalisation du projet Cœur de cité comprenant un parking souterrain, un parking en surface à construire par PMC Parking SA et la réalisation d'une nouvelle Mairie et d'espaces publics par la Commune. Ouverture d'un crédit de CHF 11'750'000.- pour l'octroi d'un prêt à PMC Parking SA et autorisation d'emprunt;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113042/1 déposée le 4 octobre 2019, par CCM immobilier SA pour un parking enterré sur trois niveaux de 480 places (P1) situé à l'avenue de Feuillasse 24;

Vu le planning intentionnel des travaux prévus dans le périmètre du Cœur de cité;

Vu l'évaluation des impacts de la construction du parking souterrain sur les activités en cours dans le bâtiment Forum Meyrin;

Vu la délibération n° 2019-26a, adoptée le 4 février 2020, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020 constatant les résultats de la votation communale du 29 novembre 2020, à savoir le refus de la délibération n° 2019-26a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux;

Vu la délibération n° 2020-26a, adoptée le 9 mars 2021, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 215'000.- en vue de la relocalisation des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité;

Etant donné que l'acquisition et l'installation du matériel installé par la Commune à la Maison des compagnies reste propriété de la Commune et à terme, il soit repris par la Commune ou compensé par sa revente à un autre acteur ;

Vu l'affectation des infrastructures et du matériel au patrimoine administratif, ces derniers ne peuvent pas être aliénés pour être vendus ;

Vu la nécessité de transférer ces infrastructures et ce matériel figurant au patrimoine administratif au patrimoine financier afin de procéder à leur éventuelle vente ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission Cœur de cité ad hoc;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 999'000.-** destiné à assurer la poursuite des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
3. d'amortir la dépense nette de CHF 999'000.- comme suit dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023 :
 - CHF 611'105.- pour les installations d'une durée de vie de 5 ans en 5 annuités,
 - CHF 228'347.- pour le mobilier et les véhicules en 8 annuités,
 - CHF 159'548.- pour les travaux d'aménagements divers en 10 annuités,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 999'000.- afin de permettre la continuité des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité,

5. de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant représentant la valeur comptable des infrastructures et du matériel pouvant être vendu,
6. de comptabiliser les éventuelles recettes relatives à la vente des infrastructures et du matériel aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles du patrimoine financier (PF).

M. Halimi annonce que la pause va être déclarée à présent. S'agissant de la suite de l'ordre du jour, il annonce que l'on procédera par groupe. Les points 9 à 12 de l'ordre du jour seront traités de concert pour que M. Grognuz puisse lire le rapport en deux temps. Les groupes qui désirent lire leur prise de position pour ces points pourront le faire en temps voulu.

M. Fabre indique qu'il avait été prévu que les points 9 et 10 soit traités de concert, suivis des prises de position, puis que les points 10 (*sic*), 11 et 12 soit traités de concert suivis des prises de position. Son groupe s'adaptera néanmoins à cette nouvelle organisation des débats.

[La pause est déclarée de 20h10 à 21h20.]

* * *

9. Délibération n° 2021-22a relative à la modification du règlement du Fonds communal énergie évoluant vers un Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
10. Délibération n° 2021-23a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'825'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
11. Délibération n° 2021-26a relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
12. Délibération n° 2021-27a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'500'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).

M. Halimi cède la parole au rapporteur de la commission des finances M. Grognuz.

M. Grognez lit son rapport, en précisant qu'il débutera par la partie sur les délibérations:

"Séance du 19 octobre

Le Président M. Amato ouvre cette séance et propose de ne passer le budget en revue ligne par ligne. Un commissaire pense au contraire que cela est nécessaire et demande un vote. La proposition du Président est refusée.

Mme Favre de Oliveira présente la première délibération qui concerne le Fonds énergie. Elle rappelle que le montant qui peut être accordé pour un projet se monte à maximum CHF 50'000.-.

Ce budget sera, comme le reste du budget de fonctionnement, approuvé annuellement par le Conseil municipal. Des financements externes, publics ou privés (subventions, héritages ou dons) pourraient également être recherchés. Si les réserves du Fonds sont équivalentes ou supérieures à un million de francs, l'alimentation sera gelée pour l'exercice suivant. Les mêmes principes sont appliqués au Fonds d'art contemporain.

Les commissaires souhaitent en savoir plus sur les mesures qui ont été envisagées par le catalogue. Un commissaire membre du Fonds explique les projets retenus, ce qui a l'air de convaincre les commissaires.

Mme Favre de Oliveira précise que les mesures qui impliquaient une dépense de fonctionnement supplémentaire par rapport à 2021 n'ont pas été incluses. Seules les mesures comptabilisées dans le budget de fonctionnement ont été intégrées dans le Fonds ont été comptabilisées dans le budget du Fonds. Elle projette le tableau du budget du Fonds.

Mme Favre de Oliveira indique que le coût annuel du Fonds énergie jusqu'au 31 décembre 2021 est de CHF 179'000.-. Ce coût dans la version allégée évoquée à venir est de CHF 714'000. La même évolution sera appliquée au Fonds d'art. Elle présente le texte de la délibération de validation du nouveau règlement, qui doit être validée avant celle sur le nouveau budget du Fonds.

Après ces débats, le Président passe aux votes.

Délibération n° 2021-22 relative à la modification du Fonds communal énergie évoluant vers un Fonds communal pour l'énergie, le climat, et la biodiversité – crédit d'engagement

Acceptée à l'unanimité: par 12 oui (2 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG).

Délibération n° 2021-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'825'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026

Personne ne demande la parole et le Président passe au vote.

Acceptée à l'unanimité: 13 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC/VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG).

Délibération n° 2021-26 relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain

Mme Favre de Oliveira projette le règlement modifié. L'alimentation du Fonds d'art est modifiée comme pour le Fonds énergie : par le budget de fonctionnement annuel

approuvé par délibération du Conseil municipal, pour autant que le Fonds présente un solde inférieur à CHF 1'000'000. Lorsque le solde du Fonds est supérieur à CHF 1'000'000, le financement annuel par le budget de fonctionnement est suspendu. Il peut également être alimenté par tout apport financier, sous quelle forme que ce soit, provenant de tiers, entités publiques ou non.

La commission consultative sera désormais composée d'au moins sept 'experts art', et de deux membres du Conseil municipal en fonction (comme précédemment).

Par ailleurs, la commission consultative intégrera non plus un mais 'au moins un' représentant du service des finances.

Le Président passe au vote.

Acceptée à l'unanimité: 13 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG).

Délibération n° 2021-27 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'500'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026

Un commissaire demande si le Fonds d'art est "plein" à ce jour. Mme Favre de Oliveira ne peut répondre. Elle précise encore une fois que si le plafond est atteint, l'alimentation est suspendue pour l'exercice suivant. Pour ce Fonds, l'ancienne délibération sera close en fin d'année.

Après ces débats, le Président passe au vote.

Acceptée à l'unanimité: 13 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG)."

M. Halimi remercie M. Grognez pour son rapport et ouvre le débat.

M. Seeger s'exprime sur les points 9 et 10 de l'ordre du jour:

"En 2011, le Fonds communal énergie chargeait ses batteries pour satisfaire des demandes de subventions pour des panneaux photovoltaïques ainsi que des pompes à chaleur.

Pas suffisamment valorisée, notamment en termes de communication, cette magnifique initiative n'a pas su rayonner et trouver son public-cible. En effet, au fil des années il a vivoté avec des investissements sous la barre des CHF 150'000.- par année alors qu'il en avait sous la pédale avec ses CHF 500'000.- à disposition. Pour son dixième anniversaire, le Comité consultatif du Fonds s'est réuni à de nombreuses reprises pour rédiger, de manière très collégiale, un catalogue de mesures de subventions qui reflète bien son changement de nom : Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité. Le groupe PDC-VL remercie chaleureusement l'administration, le Conseil administratif, ainsi que les représentants des partis qui siègent dans ce Fonds pour la qualité du résultat fourni et de cet acte très concret eu égard à l'urgence climatique décrétée le 9 mars 2021.

Ainsi, il votera favorablement cette délibération ainsi que celle du point 10 de l'ordre du jour qui fixe le crédit-cadre. Nous nous réjouissons de l'excellente communication à venir pour faire connaître ces prestations à large échelle, tant à l'égard des particuliers que des entreprises."

Mme Lüthi donne lecture de la position du PS:

"Afin de réduire l'impact environnemental de l'énergie, la commune de Meyrin travaille avec une vision politique mettant en œuvre des stratégies pour répondre à

cet objectif. C'est dans ce cadre que le Fonds d'énergie a été créée il y a déjà dix ans. Le but est de promouvoir les ressources énergétiques renouvelables, tout en saisissant toute opportunité permettant d'arriver à cette fin. Je rappelle ici que notre politique œuvre pour le changement climatique par le fait de se tourner vers les différentes entités tels qu'associations, entreprises, sociétés, centres commerciaux ou autres qui se situent sur le territoire de la commune et aussi vers les particuliers qui y vivent afin de les encourager à participer à la démarche du développement de l'énergie verte. Cette incitation financière est complémentaire à ce qu'offre le Canton dans ce cadre.

D'autre part, je profite ici Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, de remercier tous les commissaires dont je fais partie, et de remercier également M. le Conseiller administratif Cornuz, et MM. Balsiger et Poroli de l'administration qui ont fourni un excellent travail collectif finissant par intégrer dans ce fonds des différentes dimensions liées aux thématiques de la biodiversité et de la mobilité douce, d'où la proposition du changement de nom pour devenir Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité. La dynamique de ce renforcement du Fonds énergie et de la révision des orientations des subventions sont des initiatives prometteuses qui permettent à notre Commune d'adhérer en toute conscience au Plan climat cantonal 2030 et d'accompagner la transition d'une manière concrète pour assumer sa responsabilité sociale, d'autant plus que la Commune a reconnu et déclaré l'urgence climatique.

Ainsi, cette révision du Fonds énergie nécessite d'une part l'adaptation de son règlement à tous les changements proposés, et d'autre part d'engager le budget nécessaire pour couvrir le financement des quatre prochaines années. C'est ce que présentent les deux délibérations présentées à ces sujets. Le parti socialiste qui a fait de la protection de l'environnement un de ses combats, encourage la Commune dans sa vision politique de promouvoir la transition énergétique. C'est pour cette raison que nous votons favorablement les deux délibérations n° 2021-23a et 2021-26a, et invitons chaque parti à en faire de même, car les enjeux de la transition énergétique sont énormes pour la sauvegarde de notre planète."

Mme Dimopoulos partage la position du groupe socialiste:

"La délibération 2021-26a et 2021-27a s'engage dans une démarche de continuité pour l'approvisionnement du Fonds d'art sur le plan d'investissement et l'adaptation de son règlement.

Nous vous rappelons que le principe du fonds d'investissement dans l'art contemporain trouve son origine dans l'enrichissement et dans la valorisation du patrimoine artistique de la Commune et de la mise en valeur du territoire.

Le parti socialiste a toujours soutenu la Commune dans sa vision politique de promouvoir l'art dans l'espace urbain et dans l'architecture des bâtiments communaux.

Ce n'est pas maintenant avec une situation pandémique que nous pourrions mettre en cause un tel financement pour toutes les bonnes raisons que nous connaissons.

En restons cohérents, nous continuons dans cette voie, raison pour laquelle le parti socialiste de Meyrin-Cointrin votera favorablement les deux délibérations et nous invitons les autres partis à faire de même."

M. Bucher croit que ses préopinants ont dit l'essentiel. Le nouveau nom du Fonds communal énergie reflète la réalité du nouveau catalogue discutée de manière "passionnante, efficace et professionnelle" au sein de la commission consultative ad hoc, avec le soutien et le travail excellent et constructif de l'administration, en particulier MM. Balsiger et Poroli qui ont su s'inspirer de catalogues similaires établi dans d'autres villes suisses. Il remercie également M. Cornuz qui a beaucoup apporté dans cette commission. Ce catalogue met en application sur le terrain la déclaration symbolique de l'urgence climatique, ce qui est important. Les Verts soutiennent "plus qu'entièrement" ces deux délibérations.

Mme Boccard exprime la position du groupe PDC-VL:

"Pour rappel le Fonds d'art contemporain a pour but le financement de réalisations, d'achats, de rénovations ou d'entretien d'œuvres d'art ou encore l'organisation de concours.

Comme évoqué par l'administration, suite à l'entrée en vigueur de MCH2 dès 2018 et de la nouvelle LAC, le règlement du Fonds d'art contemporain est modifié dans son mode de financement par le vote d'un crédit cadre permettant d'engager les investissements, l'intégration des charges et recettes de fonctionnement au budget de la Commune et la comptabilisation des investissements dans le patrimoine administratif.

Cette révision du règlement du Fonds d'art contemporain propose les principales modifications suivantes :

- Le Fonds est alimenté par le budget de fonctionnement annuel approuvé par délibération du Conseil municipal, pour autant que le Fonds présente un solde inférieur à CHF 1'000'000.-.
- Si le solde du Fonds est supérieur à CHF 1'000'000.-, le financement annuel par le budget de fonctionnement est suspendu.
- Le Fonds peut également être alimenté par d'autres apports financiers externes.
- La commission est composée d'au moins sept membres experts en art désignés par le Conseil administratif à chaque début de législature pour une durée d'une législature renouvelable qu'une fois.
- Selon la nature des projets, la commission peut s'adjoindre les compétences d'experts avec voix consultative.
- Le règlement du Fonds d'art contemporain est établi par l'administration et approuvé par le Conseil administratif.

Notre groupe PDC-VL acceptera dans son ensemble cette délibération ainsi que le crédit d'engagement cadre de CHF 1'500'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain, ceci pour les cinq ans qui viennent. D'autre part, il remercie pour tout le travail qui a été fait par l'ensemble des acteurs du Fonds d'art contemporain dans l'objectif d'embellissement de notre commune de Meyrin-Cointrin."

Tous les groupes se sont exprimés et **M. Halimi** met aux voix la **délibération n° 2021-22a**

relative à la modification du règlement du Fonds communal énergie évoluant vers un Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité

Vu la délibération n°2010-27a relative à la création d'un Fonds communal énergie et à l'ouverture d'un crédit budgétaire de CHF 500'000.- pour la dotation initiale de ce fonds, votée le 19 avril 2011;

Vu la délibération n° 2017-32a relative à la modification du règlement sur le Fonds communal énergie, adoptée le 14 novembre 2017;

Vu la délibération n° 2017-33a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, adoptée le 14 novembre 2017;

Vu la délibération n° 2021-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 75'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, adoptée à l'unanimité le 9 mars 2021;

Vu la résolution n°2020-03a demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie » acceptée le 9 mars 2021 par le Conseil municipal;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'acter l'évolution du Fonds communal énergie vers un Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité,
2. d'adopter les modifications apportées au règlement du Fonds communal énergie du 1^{er} janvier 2018 telles qu'elles figurent dans le document en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,
3. de fixer l'entrée en vigueur du règlement du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité au 1^{er} janvier 2022.

M. Halimi met ensuite aux voix la **délibération n° 2021-23a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'825'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026

Vu la délibération n°2010-27a relative à la création d'un Fonds communal énergie et à l'ouverture d'un crédit budgétaire de CHF 500'000.- pour la dotation initiale de ce fonds, votée le 19 avril 2011 ;

Vu la délibération n° 2017-32a relative à la modification du règlement sur le Fonds communal énergie, adoptée le 14 novembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2017-33a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 90'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, adoptée le 14 novembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2021-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 75'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds énergie pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, adoptée à l'unanimité le 9 mars 2021 ;

Vu la résolution n° 2020-03a demandant la déclaration de l'urgence climatique et la ratification de la « Charte des villes et des communes pour le climat et l'énergie » acceptée le 9 mars 2021 par le Conseil municipal ;

Vu le rapport de la commission consultative du Fonds énergie ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2021-2031 ;

Vu le règlement du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité LC 30 961 du 16 novembre 2021 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit d'engagement cadre de **CHF 1'825'000.-** pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,
2. que chaque investissement lié au crédit d'engagement mentionné sous l'alinéa 1 sera comptabilisé dans le compte des investissements, puis porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 76.14,
3. que chaque investissement lié au crédit d'engagement mentionné sous l'alinéa 1 sera amorti, dès l'année de sa première utilisation, selon les durées

définies à l'art. 40 , alinéa 7, let. l ou p, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, en fonction du type de subvention d'investissement versé,

4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'825'000.- afin de permettre le versement de ces subventions.

M. Halimi met encore aux voix la **délibération n° 2021-26a**

relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain

Vu le règlement du Fonds d'art contemporain LC 30 251 du 14 novembre 2017 ;

Conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'adopter les modifications apportées au règlement du Fonds d'art contemporain du 14 novembre 2017, telles qu'elles figurent dans le document en annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération,
2. de fixer l'entrée en vigueur du règlement du Fonds d'art contemporain au 1^{er} janvier 2022.

M. Halimi met finalement aux voix la **délibération n° 2021-27a**

relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'500'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le règlement du Fonds d'art contemporain LC 30 251 du 16 novembre 2021 ;
Vu le plan des investissements 2021-2031 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 16 novembre 2021,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit d'engagement cadre de **CHF 1'500'000.-** destiné à l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,
2. que chaque investissement lié au crédit d'engagement mentionné sous l'alinéa 1 soit comptabilisé dans le compte des investissements, puis porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, dans les natures définies selon le plan comptable MCH2,
3. que chaque investissement soit amorti, dès l'année de sa première utilisation, selon les durées définies à l'art. 40 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes, en fonction de sa nature,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'500'000.- afin de permettre l'acquisition de ces biens.

M. Cornuz remercie de cette validation unanime de la modification des fonds d'art et énergie, et des crédits qui permettront de les faire vivre.

Il annonce que le Conseil administratif apporte une modification au budget 2022 abordée en commission des finances, soit l'ajout des indemnités de l'Etat-major de l'Office régional de protection civile (ORPC) qui manquaient dans le budget de l'ORPC. Cet ajout est apporté ce soir et augmente de CHF 14'318.- la participation meyrinoise au groupement de PC (fonction 16, nature 36).

* * *

13. Délibération n°2021-28a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'422'194.- brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2022-2026. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
14. Délibération n° 2021-29a relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
15. Délibération n° 2021-30a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'340'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).

16. Délibération n° 2021-31a relative aux indemnités allouées en 2022 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
17. Délibération n° 2021-32a relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).
18. Délibération n° 2021-33a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'225'586.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2022 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances (F. Grognuz, PLR).

M. Halimi annonce que les points 13 à 18 de l'ordre du jour seront traités de concert. Il redonne la parole au rapporteur de la commission des finances.

M. Grognuz poursuit la lecture de son rapport:

"Séance du 6 octobre à 18h30

Cette première séance de commission est le prélude à l'étude du budget. M. le Maire explique les différentes étapes qui ont permis au Conseil administratif de présenter ce budget sur lequel l'administration et l'Exécutif travaillent depuis juin dernier. M. Cornuz nous explique ensuite les positionnements retenus. Le budget est 'anticyclique, responsable et solidaire'. Les charges augmentent de 2%. Le déficit est d'environ 12 millions de francs.

Le Conseil administratif énumère également ses objectifs au nombre de cinq: réaliser Cœur de cité, améliorer la vie de quartier, favoriser l'alimentation durable, renforcer l'économie locale vers l'économie verte, et poursuivre la mise en place de la gouvernance communale. M. Tremblet rappelle que le budget a été établi avec charges équivalentes à celui de 2021 en intégrant les augmentations de charges et recettes incompressibles. Après un travail d'évaluation, la perte est réduite de 2 millions. Mme Leuenberger nous expose également les charges qui ont un impact sur le budget, comme l'augmentation de 1 million pour la mise en conformité du personnel sur appel de la petite enfance selon la CTT, ainsi que des nouveaux postes de travail pour environ CHF 332'000.-.

Le Conseil administratif nous présente ses propositions de diminutions de charges comme passer de 0,7 % à 0,5% pour la solidarité internationale soit une économie de CHF 233'000.-, le report de Meyrin propre à 2023, la réduction du nombre de spectacles ou d'événements. Ces différentes mesures permettent de réduire le déficit d'environ 1,8 millions de francs.

La présentation continue avec les propositions de l'Exécutif quant aux hausses de recettes, comme l'augmentation des tarifs pour la piscine. Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années. La réintroduction de l'impôt sur les chiens, la hausse de l'estimation des rentrées fiscales, toutes ces hausses de recettes se montent à environ 3,8 millions de francs.

Le Conseil administratif présente un budget avec une hausse des charges de 2% et une hausse de recettes de 3%. Il se tient également une veille stratégique sur certains sujets comme la taxe professionnelle communale (TPC).

Séance du 6 octobre à 20h30

Le Président reprend la séance et ouvre un premier temps de questions.

Un premier commissaire souhaite remercier le Conseil administratif pour cette présentation attendue depuis dix ans par notre Conseil. Suite à une autre question du même commissaire, M. Tremblet détaille les augmentations des tarifs des piscines: pour l'entrée adulte de CHF 6 à 6,50, les dix entrées de CHF 40 à 45. Un autre commissaire est un peu abasourdi par la diminution de l'aide au développement et la regrette. Un autre commissaire est surpris de la réintroduction de l'impôt sur les chiens.

Séance du 14 octobre à 18h30

Cette séance commence par l'étude du 2F2N comme demandé par la commission de liaison. Mme Favre de Oliveira nous présente le tableau des investissements ainsi que les écarts importants. Cette présentation permet au Conseil administratif de nous expliquer les différents projets contenus dans ce plan, et aux commissaires de poser de nombreuses questions, comme sur l'avenir de la colonie La Ruche, le Jardin botanique alpin, ou sur le Cœur de cité.

Séance du 14 octobre à 20h30

On reprend cette séance avec la présentation du plan financier. Mme Favre de Oliveira nous explique les impacts du Covid et de RFFA sur le budget communal. Elle poursuit sa présentation avec le calcul des données fiscales fournies par l'Etat qui est adapté selon des calculs réalisés par le service des finances. Il s'ensuit une présentation du tableau de trésoreries. Selon les estimations notre Commune renouera avec un excédent à partir de 2028 avec une hausse du centime additionnel de 2 centimes. Nous nous attardons ensuite sur les emprunts 2022 qui se montent à environ 11 millions. Un commissaire remarque que le montant des emprunts n'est jamais atteint. Il questionne ensuite l'administration sur l'utilisation de ces emprunts et comprend que ceux-ci serviront à la construction de la nouvelle mairie ainsi que le parking souterrain.

Nous reprenons nos travaux sur la présentation des comptes de résultats 2F2N. Mme Favre de Oliveira nous présente les recettes. Elle nous énumère ensuite les augmentations importantes comme environ CHF 990'000.- de plus de recettes pour les personnes physiques, l'impôt à la source 1 million, le fonds de péréquations CHF 176'000.-. L'exposé se poursuit sur la rubrique taxe qui comprend notamment une hausse de CHF 70'000.- pour la hausse de la vente des matières recyclées comme le carton.

Mme Favre de Oliveira poursuit la présentation et nous présente le poste charges de personnel qui augmente de 3% soit environ 2 millions et qui intègre les postes votés par le Conseil municipal: SPO, DSE, et TFM. Un commissaire ne se rappelle par avoir voté de poste pour le TFM. Mme Favre de Oliveira explique que le Conseil administratif a indiqué la création de ce poste dans une communication et qu'aucun groupe n'ayant déposé de délibération, celui-ci est entré en force. Un commissaire se dit surpris par cette façon de faire.

La présentation continue avec les revenus financiers qui augmentent de 8% soit CHF 407'000.-, et les charges de transfert qui diminuent de CHF 1'820'000.- soit 7%. A ce stade, le déficit projeté se monte à CHF 11'644'986.-.

Les commissaires continuent l'examen du 2F2N. Mme Favre de Oliveira continue avec la présentation des recettes et des charges ainsi que les commentaires sur les

évolutions. Vous pouvez revoir tous ces écarts dans les premières pages de votre classeur. Après cette présentation, les commissaires sont épuisés et ne posent que très peu de questions.

Séance du 19 octobre à 18h30

Un commissaire demande des explications complémentaires sur le poste de directeur adjoint du TFM. Le Conseil administratif explique que ce poste est financé par un non-dépensé sur des postes d'auxiliaires. Nous retournons à l'examen du 2F2N.

Un commissaire questionne le Conseil administratif sur le coût du parking pour les employés et les externes. Il lui a répondu que le montant de la place de parking coûte CHF 50.- par personne et que les critères pour disposer d'une place de parking sont contraignants.

Un commissaire remercie l'administration pour cette présentation. Il indique également que pour son groupe cette présentation permettra de prendre position sur le budget sans passer ligne par ligne.

Séance du 21 octobre à 18h30

- Délibération no. 2021-33 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'225'586.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2022 du patrimoine administratif et financier.

Nous reprenons nos débats. La séance commence par des réponses aux questions des commissaires. La première concerne les CHF 76'000.- prévus dans la délibération concernant également les frais de téléphones.

Nous revenons aussi sur l'amendement qui demande de modifier deux "décides" de la délibération: le 6 et le 7. On peut ajouter que le matériel complètement amorti peut être cédé gratuitement à des associations. Pour le texte intégral et littéral, voir texte de la délibération. Les commissaires veulent revenir sur cet amendement en séance plénière. Un autre commissaire demande des explications complémentaires sur le montant de CHF 26'000.- qui est prévu pour les éclairages de fin d'année. M. Tremblet indique que ce montant sert à remplacer celles (sic) qui ne fonctionnent plus.

Un commissaire remercie le Conseil administratif pour les montants qui sont prévus pour l'amélioration du fonctionnement du Jardin Robinson.

Il est également noté par un commissaire que la Commune a encore besoin de CHF 8'000.- pour le mobilier de l'auberge communale. M. Tremblet répond que ce montant n'était pas prévu dans la première délibération.

Le Président propose aux commissaires de préavisier la délibération n° 2021-33 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'225'586.-. Le Président passe au vote.

Acceptée à l'unanimité par 11 oui (3PS, 3 Verts, 1 PDC-VL, 2 PLR, 2 UDC) et 1 abstention (MCG).

- Délibération n° 2021-30 relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'340'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme Favre de Oliveira indique que cette délibération est obligatoire – les communes n'ont pas le choix de la refuser. M. Cornuz explique qu'il s'agit de la

participation meyrinoise au 'pot commun' du développement urbain. Meyrin a pu en profiter dans le cadre de rénovations d'école, d'aménagements et autres équipements publics. Le retour sur investissement est profitable pour la Commune.

Le Président passe au vote.

Acceptée à l'unanimité, 13 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC/VL, 2 PLR, 2 UDC, 1 MCG)

- *Délibération n° 2021-28 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'422'194.- brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2022-2026*

Mme Favre de Oliveira explique que cette délibération concerne la mise à jour de tous les sites couverts par les systèmes d'information communaux. L'augmentation du personnel, les sites nouveaux ou rénovés, le télétravail impliquent une charge de travail supplémentaire. La délibération actuelle sera toutefois clôturée avec un solde positif, qui est expliqué notamment en raison de retard dans les infrastructures et de salles informatiques rendues inaccessibles à cause du Covid.

Un commissaire demande quelle est la durée de vie moyenne du matériel IT. Il indique qu'au Canton, on a des écrans vieux de dix ans. Mme Favre de Oliveira répond que la philosophie est de conserver autant que possible le matériel en état de marche.

Suite à une proposition d'une commissaire, Mme Favre de Oliveira propose d'ajouter un point 6 au 'décide' de la délibération : 'd'autoriser la vente ou le don à des associations des éléments obsolètes ou amortis', mais que la commission la préavise ce soir non amendée afin que sa formulation puisse être vérifiée par le Service des affaires communales (SAFCO), même si celui-ci a déjà validé le principe.

Le Président passe au vote.

Acceptée par 9 oui (3 PS, 2 PDC-VL, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 4 non (3 Verts, 1 UDC).

Après ce vote, notre commission commence l'étude du budget. Un premier commissaire suite à la présentation de l'administration regrette la suppression de la sortie du Conseil municipal pour un montant de CHF 3'600.- et indique que l'on n'en a pas organisé pour la première année de législature.

Il s'ensuit un débat sur les jetons de présence. Certains groupes souhaitent faire des adaptations et d'autres non.

Séance du 21 octobre à 20h30

Nous reprenons l'étude des lignes. On retrouve un premier montant de CHF 436'400.- dans la rubrique services généraux qui est dû à l'augmentation du personnel sur appel. La fête du personnel pour un montant de CHF 40'000.- est retirée.

Un commissaire s'étonne de l'augmentation de CHF 44'420.- pour le SIAG. M. le Maire lui répond que le chemin vers une évolution est long et rappelle également que notre Commune est le plus gros contributeur de ce service. Mme Favre de Oliveira rappelle également que les assises du SIAG ont eu lieu sur pression de notre Commune.

Un autre commissaire souhaite des explications complémentaires sur la participation à l'assurance maladie. M. Solai répond que le calcul repose sur le calcul de la prime moyenne selon l'OFSP avec une prime à CHF 300.-.

Un écart positif de CHF 249'435.-, principalement aux ETP prévus pour l'équipe Vergers de 2,8 ETP contre 4,7 en 2021, l'estimation à la baisse des honoraires au vu des réels, et un écart favorable sur amortissements de l'activation des postes des Vergers.

Un commissaire s'interroge sur l'affichage public et le contrat qui lie la Commune. Mme Favre de Oliveira indique que notre Commune est liée durant cinq ans.

Un commissaire souhaite savoir ce qu'il devient de notre radar. M. le Maire répond que l'affaire est en cours auprès du Magistrat cantonal.

Séance du 2 novembre à 18h30

Après une pause politique d'une semaine, nous reprenons l'étude du budget. Le Conseil administratif vient nous annoncer une bonne nouvelle. Les estimations des recettes fiscales pour les personnes morales ont été revues par le Canton. Les nouvelles recettes augmentent de 5'700'000 millions. Suite à cette annonce, l'Exécutif a décidé de réintroduire le 0,2 % pour l'aide au développement, la sortie du Conseil municipal, ainsi que la fête du personnel.

La situation reste déficitaire mais s'améliore. Le budget a un déficit de CHF 6'209'622.-. Un commissaire se réjouit de la réintroduction du 0,2 % pour l'aide au développement. L'administration répond à une question d'un commissaire et indique que le coût des mécanismes salariaux se montent à CHF 635'000.- et la participation à l'assurance maladie pour CHF 1'164'578.-.

Nous reprenons l'étude des lignes. Mme Favre de Oliveira nous explique que le montant de CHF 32'000.- qui est en diminution de charges comprend la non-participation de la Commune aux "Pianos égarés". Il est également constaté par les commissaires l'annulation des événements culturels au marché de Meyrin-Village.

Une commissaire souhaite avoir des explications supplémentaires pour les CHF 100'000.- qui sont prévus au soutien aux associations. Et demande si cela concerne aussi le Cartel. M. Tremblet répond par la négative.

Un autre commissaire demande au Conseil administratif d'expliquer la hausse de CHF 36'850.- pour le nettoyage du stade des Arbères. M. Trembley explique cette augmentation par la construction de nouveaux bâtiments.

Séance du 2 novembre à 20h30

Après une petite collation, nous reprenons nos travaux. Un premier commissaire souhaite connaître la raison du changement de cylindre au Jardin Robinson. Une commissaire lui répond que ceux-ci n'ont jamais fonctionné et que l'administration a tout essayé.

Un autre commissaire souhaite savoir à quoi servent les CHF 18'000.- de la rubrique honoraires. Mme Leuenberger, lui répond que ce budget sert aux démarches participatives pour l'ensemble de la Commune.

Les commissaires constatent une augmentation de charge de CHF 497'617.- pour la rubrique crèche et garderie qui concernent l'adaptation légale des conditions salariales du personnel de la petite enfance sur appel. Un autre commissaire

souhaite savoir si les ateliers qui sont dédoublés par l'Antenne Objectif Emploi (AOE) continueront en 2022. Mme Leuenberger répond par l'affirmative.

Séance du 3 novembre à 18h30

Cette première séance de commission est consacrée à l'étude des lignes et les explications des écarts. Une première commissaire demande des informations supplémentaires par rapport aux macarons pour le parking des internes et des externes. L'administration lui répond que 70 personnes au sein de l'administration ont un macaron.

Un commissaire interroge ensuite le Conseil administratif sur la Coopérative des Vergers sur un montant qui est prévu pour les accès pour le parking des Vergers pour un montant de CHF 50'000.-. Le Conseil administratif explique le contrôle d'accès est réalisé par la Fondation des parkings et permet un service h24.

Un autre commissaire interroge sur la baisse des recettes du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Mme Favre de Oliveira explique que cette baisse d'environ CHF 70'000.- est due en partie à l'amortissement du réseau et que les coûts s'avèrent inférieurs aux prévisions. Un autre commissaire se réjouit de l'augmentation du prix des matières recyclées de près de CHF 60'000.- et interroge le Conseil administratif sur l'entreprise qui s'occupe du recyclage du verre. M. Tremblet indique que cette entreprise située à l'étranger est la plus compétitive et la moins chère.

Un autre commissaire souhaite des clarifications sur Meyrin propre. Le Conseil administratif lui explique les raisons qui l'ont poussé à reporter cette animation. Le commissaire n'est pas satisfait de l'explication.

Un commissaire félicite la "prudence de Sioux" du Conseil administratif quant au montant de la TPC qui est laissé à 14 millions.

Séance du 3 novembre à 20h30

Cette séance de commission est principalement consacrée aux nouveaux postes qui sont demandés par le Conseil administratif.

- *Chef de projet des systèmes d'information. Service demandeur : Systèmes d'information. CDI, ETP 1.0 (= taux d'activité 100%). Entrée en fonction souhaitée au 1^{er} septembre 2022.*

M. le Maire nous présente ce premier poste et nous rappelle la présentation du responsable informatique. Ce nouveau poste représente une ressource indispensable pour que l'administration atteigne un niveau attendu pour 2021.

- *Gestionnaire RH*

Mme Leuenberger présente le poste et indique que le temps de travail disponible dans ce poste reste en effet insuffisant pour soutenir la direction de service et accompagner le personnel pendant tout le cycle de sa vie professionnelle. En fonction des priorités, le Conseil administratif a l'affectation partielle du poste voté en 2020 à la fonction de conseil et réorientation.

- *Assistant RH*

Le complément de 20% serait attribué à la titulaire en place, actuellement employée à 50% et qui souhaite augmenter son taux d'activité. Cela permettra de renforcer l'équipe administrative dans un contexte de surcharge et de prise de retard dans le

suivi des actes administratifs des recrutements, un retard préjudiciable à l'image du service.

- *Comptable 2*

Un taux d'activité complémentaire de 20% est demandé. Le service a déjà 3 comptables et 2 employés, dont l'un voit son taux d'activité augmenté grâce à un CDD depuis 2019. La demande présente vise à pérenniser ce poste. Le service connaît une situation de sous-effectif, malgré le CDD. Une personne a été en congé maternité depuis janvier et vient juste de reprendre.

- *Collaborateur*

La personne serait attribuée au service de la petite enfance qui est demandeur de beaucoup de petits travaux tous les jours. L'accueil de 500 enfants par jour en moyenne rend l'occupation des bâtiments intense et contribue à l'usure des structures. Un CDI à 100% dès la rentrée scolaire est souhaité. La personne interviendra sur demande et se déplacerait à vélo électrique entre les cinq différentes structures. Elle serait rattachée au responsable du service GEB. Depuis un an ce poste est repourvu par un MCIE.

- *Aide animateur. CDI sur appel*

Ce poste doit permettre d'assurer la continuité des prestations. Actuellement, une personne engagée à 50% remplace une personne active à 100%. Le nombre d'heures supplémentaires déjà effectuées obligerait, en cas de rattrapage, à fermer le local d'accueil aux Champs-Fréchets. Un contrat horaire sur appel est prévu pour un maximum de 600 heures.

- *Coresponsable de service. Service demandeur : DSE.*

La demande était prévue pour inscription au budget 2021 et a été repoussée à cause de l'urgence sanitaire. Elle est motivée par le fait que la codirection ne parvient que rarement à préserver la journée non travaillée ou à la récupérer. Les heures s'accumulent et ne sont ni rémunérées ni compensées, du fait d'un cahier des charges exigeant. Un important travail de redistribution des tâches a eu lieu depuis 2016, mais la crise sanitaire n'a fait qu'accroître les charges et les besoins de soutien et accompagnement social. La collaboration avec des tiers se développe et des projets d'envergure sont ouverts. Un bilan de la codirection dans les différents services (sic).

- *Chargé de mission intégration*

Il s'agit d'un complément de poste. Mme Leuenberger rappelle le partenariat avec le Bureau international d'éducation, formalisé par une convention en vigueur depuis 2005 et le programme PIC. Le BIE a financé le poste de 2014 à 2017. Le financement a été prolongé pour la période 2018-2021 à hauteur de 40%. Une demande de pérennisation du poste par une reprise en CDI dès décembre 2021 est prévue pour 2022.

Une commission était prévue pour présenter cette nouvelle mission avant le vote du budget mais il a fallu la repousser à début 2022. La demande a déjà été mentionnée lors de la commission consacrée à la visite de la Maison citoyenne.

- *Assistant administratif/réceptionniste*

Le complément du taux d'activité est de 10%. La personne titulaire du poste quitte Meyrin. La personne qui la remplacera est déjà engagée (ETP 0,9), habite à Meyrin et s'avère être très dynamique. Elle souhaiterait travailler davantage. Son rôle est principalement d'assurer l'accueil des visiteurs du Jardin botanique alpin.

- *Assistant direction au service de l'environnement*

Les chefs de service consacrent encore trop de temps aux charges administratives, au détriment d'activités à plus haute valeur ajoutée. Le poste (taux d'activité 10%) est demandé pour effectuer les travaux administratifs. La masse salariale supplémentaire sur 12 mois s'élèverait à CHF 13'254.-

- *Intendant Cité et intendant Vergers*

En Cité, la répartition des tâches sur quatre niveaux entraîne des déplacements conséquents, ce qui empiète sur les tâches directes. Le travail non achevé a des conséquences sur l'organisation et l'accueil des enfants (retards en buanderie, dans la préparation des goûters). Parmi les postes existants, aucun n'est susceptible de reprendre la fonction. Enfin, il est souhaitable de supprimer les heures supplémentaires quotidiennes. Aux Vergers, la même situation se retrouve et le taux d'activité n'est pas adapté à des horaires d'ouverture et à une permanence.

- *Transformation d'aide-éducateur pré-stagiaire CDD en assistant socio-éducatif CDI*

Il s'agit d'une transformation de fonction. L'engagement de personnes non formées ne convient plus aux réalités du terrain. La fonction demandée est reconnue légalement et l'Etat ne reconnaît pas la qualité de stagiaire. Le salaire minimum doit être introduit et l'aide serait rétribuée à raison de CHF 4000.- par mois (échelon 1, ETP 1.0, CHF 5'000.- sur 13 mois).

Séance du 9 novembre à 18h30

Cette dernière séance est consacrée à l'étude des amendements. Le Président rappelle que les amendements sont débattus mais ne sont pas mis au vote de la commission. Un seul groupe a envoyé ses amendements.

Le groupe présente cinq amendements: le premier sur une augmentation du prix de la place de parking pour le personnel interne et le personnel externe qui dispose d'une place de parking, et qui augmenterait les recettes de CHF 100'000 (un commissaire trouve cet amendement intéressant, un autre s'y oppose); le suivant sur la réintroduction de Meyrin propre pour un montant CHF 9'138.-; le troisième pour ne pas baisser la subvention de SOS Chats de CHF 2'000.-; le quatrième pour laisser le montant de CHF 30'000 pour les jubilaires des écoles (l'amendement porte sur un montant de CHF 15'000.-); le dernier amendement sur la délibération 2021-33a sur les illuminations pour les fêtes de fin d'années (le groupe des Verts désirent encore réfléchir sur cet amendement vu les explications qui lui ont été fournies par le Conseil administratif ainsi que par l'administration).

Les commissaires s'expriment sur les amendements. Certains les accueillent favorablement et d'autres sont un peu moins enthousiastes.

Un commissaire indique que son groupe présentera sûrement un amendement pour enlever l'impôt sur les chiens.

Après l'étude de ces amendements, les commissaires remercient le Conseil administratif ainsi que l'administration pour son travail.

Le Président souhaite continuer d'améliorer le processus de l'étude du budget et étudie différentes pistes.

Le Président passe au vote des délibérations:

Délibération n° 2020-31a relative aux indemnités allouées en 2022 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux: 7 oui (3 PS, 3 Verts, 1 MCG) et 3 abstentions (1 PLR, 2 UDC)

Délibération n° 2021-32a modifiée relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunt: 3 oui (3 PS) et 7 abstentions (3 Verts, 1 PLR, 2 UDC, 1 MCG)

Délibération n° 2021-29a relative au montant minimal de la taxe professionnelle pour 2022: 7 oui (3 PS, 3 Verts, 1 MCG) et 3 abstentions (1 PLR, 2 UDC)."

[Applaudissements.]

M. Halimi remercie M. Grognez pour son rapport très précis et très complet. Il annonce l'examen des amendements en précisant que le budget 2022 est déjà déficitaire et que les amendements ne peuvent creuser davantage le déficit. Les amendements seront abordés par groupe politique, en commençant par les amendements qui proposent une hausse de recettes ou une baisse de charges, et en poursuivant avec ceux qui proposent une baisse de recettes ou une hausse de charges. Les groupes qui ne proposent que des péjorations de budget passeront ensuite. A la fin du premier tour des groupes, il sera pris acte d'un éventuel solde dans le pot commun. Les amendements péjorant le résultat seront ensuite abordés par ordre chronologique de leur arrivée.

M. Fabre fait remarquer que l'on n'a jamais procédé comme cela, et a du mal à entendre ce nouvel arrangement. Il invoque l'art. 56 du Règlement du Conseil municipal, qui confère aux conseillers municipaux le droit de déposer un amendement quand ils le souhaitent et sur la ligne du budget qu'ils désirent. Il se demande pourquoi le groupe des Verts devrait être le premier à poser ses amendements. Il entend bien qu'ils sont le premier groupe à avoir déposé un amendement proposant une hausse des recettes, mais il ne comprend pas pourquoi les Verts auraient le droit de poser l'ensemble de leurs amendements sans que les autres groupes puissent intervenir "au milieu". Il invite à relire l'art. 56 du Règlement du Conseil municipal, qui confère le droit au Président d'aborder les amendements dans l'ordre qu'il souhaite. Par ailleurs, dans le cas où des amendements s'opposeraient, le Président veille à soumettre au vote celui qui est "le plus éloigné". M. Fabre en déduit que s'il propose un amendement ressemblant à un amendement déposé par les Verts, mais qui est plus éloigné, c'est celui-ci qui devrait être mis aux voix en premier.

Devant cette "situation compliquée qui se dessine", **M. Halimi** propose une suspension de séance pour que les chefs de groupes puissent discuter de la suite des travaux. Il demande si cette façon de faire convient. [Les conseillers municipaux discutent librement.] **M. Fabre** propose que les membres de la commission de liaison se réunissent à présent pour en débattre.

[Interruption des travaux entre 22h10 et 22h20.]

M. Halimi annonce le traitement des amendements. Il passe la parole à Mme Um et M. Clerc pour annoncer les différents amendements.

Amendement n° 1 (Verts). Afin de favoriser la mobilité douce et appliquer un tarif plus en adéquation avec les prix du marché, nous demandons un tarif à CHF 75.- par mois pour les collaborateurs de la Commune, du DIP et autres usagers – fonction 61, nature 44 (recette supplémentaire de CHF 50'000.-)

M. Damien Boccard explique que les Verts proposent en effet d'augmenter les prix des places mentionnées de CHF 50.- à 75.- par mois afin d'accélérer le paradigme de la mobilité douce.

M. Halimi ouvre le débat.

M. Loureiro annonce la position de son groupe:

"Le parti socialiste soutient le développement de la mobilité douce, et nous partageons avec les dépositaires de l'amendement l'intention d'aller vers une politique de durabilité écologique et sociale.

Néanmoins, nous nous opposerons à cette demande d'amendement pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il faut rappeler que l'octroi du macaron n'est pas automatique, mais que chaque demande individuelle est analysée et doit répondre à des critères contraignants. Sachant par ailleurs qu'il y a déjà de fortes incitations existantes à la mobilité douce, nous avons confiance dans le fait que les collaboratrices et collaborateurs qui malgré tout demandent le macaron le font par nécessité, notamment horaires ou d'éloignement géographique.

Et puis, que se passerait-il si le montant du macaron était relevé ? Les personnes concernées continueraient d'utiliser leur véhicule, et donc le bilan énergétique resterait inchangé. En revanche, ce serait à eux de supporter une charge supplémentaire. L'intention écologique, que nous comprenons, serait ainsi manquée, et cet amendement reviendrait, dans les faits et au mieux, à une augmentation des recettes à la charge d'une partie du personnel de l'administration.

En ce qui concerne le prix actuel de CHF 50.-, il nous paraît équitable par rapport aux pratiques usuelles dans la commune et dans le canton. Certes, on pourra rétorquer que des offres de stationnement similaires sont bien plus onéreuses en ville de Genève par exemple, mais l'accessibilité par la mobilité douce et les transports publics n'est pas comparable. Le développement de Meyrin ces 20 dernières années ne doit pas nous faire oublier que notre commune reste une enclave lointaine coincée derrière un aéroport.

De plus, une analyse des offres de stationnement privé à Meyrin montre qu'il est possible de louer une place exclusive et illimitée dans le temps à partir de CHF 90.- par mois. Ainsi, il nous semble d'une part que le tarif du macaron à CHF 50.- le mois sans place attribuée et pour une durée de 12 heures maximum est adéquat, et d'autre part, augmenter le prix du macaron pour inciter certains des collaborateurs concernés à se tourner finalement vers une offre privée annulerait en partie l'augmentation de recettes envisagée.

Enfin, et surtout, rappelons que cette offre de macaron à CHF 50.- a été mise en place lors de la dernière législature dans le cadre d'une politique publique de la

mobilité, et qu'elle a été négociée avec la commission du personnel. Avant d'envisager une modification du tarif, il me semble qu'il faudrait d'abord dresser un bilan de la politique déjà effectuée, puis analyser quelles pistes pourraient être envisagées et mises en œuvre en concertation avec les parties prenantes dans le cadre d'une convention collective. Pour le parti socialiste, c'est de cette manière que doit être mise en œuvre une politique publique écoresponsable.

En conclusion, nous nous opposerons à cette demande d'amendement, car même si nous adhérons pleinement à la vision d'une société écologique et solidaire, et que nous partageons l'intention des auteurs de cet amendement, nous sommes en désaccord avec le moyen proposé."

M. Clerc annonce que le groupe PDC-VL s'est associé aux questions des Verts sur les macarons. Après consultation des prix du marché, qui sont environ 50% supérieurs, voire plus, aux prix pratiqués actuellement, le prix proposé par l'amendement des Verts lui semble tout à fait correct. Ce signal peut aussi être envoyé pour inciter à changer de mode de transport et/ou diminuer les trajets entre le domicile et le lieu de travail. Pour ces raisons, le groupe PDC-VL soutiendra cet amendement.

M. Serrano indique que le groupe PLR est favorable aux arguments des groupes Verts et PDC-VL. Il a comparé les prix sur le canton, et constaté que Meyrin est l'une des communes les moins chères, voire la moins chère. En période de disette, il ne lui apparaît pas abusif d'augmenter le prix des places de stationnement. Personnellement, il aurait même augmenté le prix de ces places à CHF 100.- pour être dans la tendance cantonale. Il doute cependant qu'une augmentation de ce tarif renforce un transfert modal.

M. Rheiner indique que le MCG suit les Verts. Une augmentation de CHF 25.- paraît raisonnable, au vu également de la première proposition des Verts qui visait un doublement du prix des places à CHF 100.-, même si comme le PLR il doute de l'effet écologique de cette mesure qui apparaît plutôt comme une recherche de recettes qui sont difficiles à trouver ailleurs.

M. Fontanini trouve, comme son préopinant du PLR, que cette mesure vise à boucher une très minime partie de la crise. Il trouve "insupportable" de demander à ceux-là même qui ont fait des efforts particuliers pendant la crise d'en payer une partie. Si, comme les prises de position exprimées semblent l'indiquer, on va dans cette direction, il propose que, pour rester dans une politique de mobilité douce, l'ensemble des groupes accepte le dépôt de l'amendement que le groupe socialiste a préparé dans l'éventualité où ce premier amendement des Verts serait accepté. L'amendement du groupe socialiste viserait à reverser l'intégralité de la recette générée pour la mobilité douce de ces mêmes employés. Si l'on veut une vraie politique de mobilité douce, "on enlève de l'argent pour la voiture, et on le propose pour un changement de mode de transport".

Il n'y a plus de demande de parole.

M. Nobs indique qu'en tant qu'employé de la Commune, il s'abstiendra de voter.

M. Pierre Boccard voulait justement préciser que les employés communaux ne peuvent ni prendre part au débat ni voter sur des objets les concernant directement, mais M. Nobs a très bien relevé la chose.

M. Tremblet souhaite rappeler avant le vote que l'amendement proposé aurait des conséquences non seulement sur le personnel communal mais aussi sur ceux du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), de l'Hospice général et de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) à Meyrin, des prestataires des restaurants scolaires, ainsi que sur les animateurs et moniteurs des associations communales reconnues et exerçant dans les bâtiments communaux. Cette décision n'est donc pas anodine. Il rappelle aussi qu'environ 10% du personnel communal est concerné, en particulier les personnes qui utilisent leur voiture pour leur fonction ou travaillent selon des horaires irréguliers. Il invite donc à ne pas soutenir cet amendement.

Répliquant à M. Pierre Boccard, **M. Fabre** fait remarquer que la jurisprudence actuelle est très claire au sujet des élus des conseils municipaux. Ne doivent obligatoirement s'abstenir de voter que ceux qui bénéficient d'un avantage prépondérant et direct lié à l'objet, c'est-à-dire dans le cas présent, ceux qui ont un macaron. Or, les élus meyrinois qui travaillent dans l'administration communale ne peuvent pas bénéficier d'un macaron puisqu'ils résident à moins de 35 minutes de transport en commun de leur lieu de travail. En général, si l'on empêche les conseillers municipaux employés par la Commune de voter sur tout ce qui la concerne, ils ne pourraient plus voter sur rien, et on pourrait simplement les renvoyer chez eux. L'abstention dans le cas présent serait un abus de pouvoir qui potentiellement pourrait faire invalider l'ensemble de la délibération. Il encourage donc les employés communaux élus dans cette assemblée à ne pas écouter M. Pierre Boccard et à prendre part au vote.

M. Pierre Boccard demande au secrétaire général un éclaircissement sur ce point. Si le règlement du Conseil municipal permet le vote des employés communaux sur cet objet, il se pliera volontiers à la règle. **M. Halimi** indique que le secrétaire général ne peut se prononcer durant la séance, au contraire du Conseil administratif. **M. Tremblet** indique que M. Fabre a raison.

Plus personne ne demande la parole.

Mis aux voix, cet **amendement** est accepté par 19 oui et 11 non.

Comme convenu durant la discussion entre les chefs de groupe, **M. Fabre** reprend la parole suite à cet amendement des Verts, que le groupe socialiste regrette. Ce dernier avait déposé un amendement pour réaffecter la recette générée à la ligne 76.101001 Mobilité douce interne (nature 304, p. 501 du classeur du budget) pour renforcer l'encouragement à la mobilité douce. En effet le groupe est davantage favorable à la carotte qu'au bâton, et pense que les deux mesures conjointes auraient eu un effet significatif. Il suppose que cet amendement sera revu au cours de la soirée.

Amendement n° 2 (Verts). Meyrin Propre: rendre le budget initial à l'AHVM afin de permettre, s'ils le souhaitent, d'organiser cette manifestation au moment de leur choix en 2022. Le budget devra néanmoins être remboursé ou déduit ou de la subvention 2023 si la manifestation n'a pas lieu – fonction 73, nature 31 (augmentation de charges de CHF 9'138.-)

M. Tremblet précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention versée, mais d'une ligne budgétaire qui permet à la Commune de payer des factures en direct pour des dépenses consentis par l'administration pour cette manifestation (traiteur, casquettes, orchestre, etc.). On ne pourrait donc pas toucher à la subvention de l'AHVM si cette manifestation n'était pas organisée.

M. Halimi cède la parole à la dépositaire de l'amendement.

Mme Tschudi-Spiropulo aurait apprécié pouvoir disposer de la précision apportée par M. Tremblet. **M. Tremblet** rappelle qu'il l'a expliqué en commission. **Mme Tschudi-Spiropulo** n'est pas d'accord, mais cela ne change rien à cet amendement.

Mme Tschudi-Spiropulo présente l'amendement:

"Nous proposons de rétablir la somme de CHF 9'138.- consacrée à Meyrin propre. En effet, cet événement peu coûteux permet d'impliquer activement la population dans une action positive pour notre environnement. Il permet de communiquer à peu de frais la nécessité de faire attention au tri des déchets et aux déchets laissés dans la nature. Il permet en plus de créer du lien social. Meyrin propre remplit ainsi plusieurs objectifs du programme de législature du Conseil administratif, mais aussi de notre programme vert. Avec le rétablissement, nous permettrons à l'AHVM d'organiser cet événement si elle estime cela possible. A charge de cette association d'évaluer si cela est faisable ou pas."

Le débat est ouvert.

M. Grognuz indique que, comme dit en commission, le PLR apprécie cet amendement, d'une part parce que plusieurs personnes de l'entourage du groupe PLR ont participé à cette manifestation et en ont tiré beaucoup de plaisir, et d'autre part parce qu'elle permet en effet de rencontrer des personnes que l'on ne voit pas le reste de l'année. Différents milieux sociaux se retrouvent dans un geste bénéfique pour l'environnement, et apprennent à mieux connaître leur commune. Le montant concerné est modeste en rapport au budget total. Le PLR soutiendra cet amendement.

Mme Lüthi s'exprime à titre personnel, le PS ayant préconisé la liberté de vote. Elle trouve cet événement profitable au vu des liens qu'il permet de créer et à la sensibilisation à la nature qu'il propose, et le parti socialiste l'a d'ailleurs toujours soutenu. Mais elle regrette le principe de "déshabiller Jean pour habiller Paul" et pour cette raison elle s'abstiendra de voter.

Plus personne ne demande la parole.

Mis aux voix, cet **amendement** est accepté par 19 oui et 11 abstentions.

Amendement n° 3 (Verts). SOS Chats: subvention pour couvrir les besoins qui sont toujours les mêmes. Cette association rend bien des services aux Meyrinois et Meyrinoises, et à tous les niveaux. Elle permet de juguler le nombre de chats errants – fonction 73, nature 36 (augmentation de charges de CHF 2'000.-)

La parole est cédée aux dépositaires de l'amendement.

Mme Hartmann indique que si ce montant de CHF 2'000.- apparaît anecdotique en rapport à un budget communal de 120 millions, il l'est beaucoup moins en rapport à l'effort de cette association qui a effectué une action écologique en remplaçant des litières à chat minérales par des litières végétales. Il est important de l'encourager aussi parce qu'elle joue un rôle d'utilité publique en veillant à la stabilisation de la population des chats sauvages, qui ont une empreinte écologique très importante. Mme Hartmann demande donc de soutenir cet amendement qui peut faire sourire au premier abord, et peut interroger si on le met en lien à l'augmentation du coût des places de parking.

M. Lorentz indique que le groupe PLR soutiendra cette amendement pour la raison que l'association en question joue un rôle également dans les cas où des chats doivent être sauvés en urgence. Le montant concerné apparaît dérisoire par rapport à l'ensemble du budget, mais il reste important pour une association qui déploie une activité significative sur le territoire communal et au-delà.

Mme Billet a lu sur la page facebook de SOS Chats que l'association doit encore déménager. **M. Halimi** confirme cette information.

M. Fabre annonce que le groupe socialiste préconise une liberté de vote, dont il précise qu'elle ressemblera à une abstention.

Mis aux voix, cet **amendement** est accepté par 19 oui et 11 abstentions.

Amendement n° 4 (Verts). Pour être équitable avec les établissements ayant pu fêter leurs jubilaires lors de temps moins austères, et pour favoriser le rapprochement après la crise sanitaire sans précédent que nous avons traversée, nous proposons de rétablir le montant initial des jubilaires en 2022 afin que les établissements scolaires concernés puissent organiser un événement plus festif – fonction 21, nature 36 (augmentation de charges de CHF 15'000.-)

Mme Murciano indique "last but not least" que les Verts souhaitent favoriser le rapprochement des familles avec les enseignants des écoles de leurs enfants dans cette période de crise – et ceci sans frais. La suppression des montants accordés pour les jubilaires ne va pas dans le sens du soutien que la Commune devrait proposer aux familles. Ces fêtes sont importantes aussi bien pour les enseignants que pour les familles, et le groupe des Verts estime qu'il faut réinvestir ce montant et le porter à son niveau antérieur de CHF 30'000.-.

M. Fontanini indique que le PS souhaite également éviter un autofinancement partiel de la fête par ceux qui paieront davantage pour leur place de parking, comme les infirmières de l'IMAD que jadis on applaudissait. Le groupe préconise la liberté de vote.

M. Grognoz constate que le groupe socialiste reste focalisé sur l'augmentation du prix du macaron de stationnement. Il croit cependant que M. Fontanini sait comme lui que le salaire de fonctionnaires comme les enseignants, en classe 18 de l'échelle de traitement, leur permettra sans problème de faire face à cette dépense supplémentaire

Mme Dimopoulos regrette tout de même cette situation, où le Conseil administratif a présenté un budget travaillé avec des propositions d'économie, mais où des amendements reviennent sur ces propositions. Cela la conduit à penser qu'il eut été plus pertinent de présenter le même budget que celui de 2021.

Mme Lüthi rappelle à M. Grognoz que l'augmentation des macarons ne concerne pas que le corps enseignant mais aussi "la petite dame du GIAP". Elle demande de réfléchir à ce point.

Plus personne ne demandant la parole.

Mis aux voix, cet **amendement** est accepté par 17 oui, 3 non et 9 abstentions.

Mme Um annonce que le dernier amendement des Verts va plaire au groupe socialiste. [Des murmures s'élèvent de l'assemblée.] Elle en donne lecture.

Amendement n° 5 (Verts). Encouragement à la mobilité douce – fonction 76, nature 30 (augmentation des charges)

M. Amato indique que les Verts proposent en effet un amendement "copié-modifié" sur la base de celui annoncé par le groupe PS, consistant à permettre au Conseil administratif de choisir une mesure qui lui semble adéquate pour renforcer l'encouragement à la mobilité douce au moyen du solde des recettes générées par le premier amendement déposé par les Verts. Les mesures envisagées peuvent inclure une augmentation des subventions aux abonnements de transports publics, à l'achat de vélos, etc. L'idée est de rendre une partie du montant pris sur les macarons pour inciter la mobilité douce. Plutôt que de parler d'augmentation du prix de la place de parc pour la "pauvre infirmière", M. Amato recommande d'ailleurs de voter en faveur de l'initiative pour des soins infirmiers forts, beaucoup plus bénéfique pour les conditions de travail de ces professionnels qui dans la grande majorité des cas n'ont pas accès aux macarons.

M. Fabre répond à Mme Um que "non, il n'est pas forcément content". Après toute cette gymnastique autour des amendements, le parti socialiste souhaite réaffecter le solde de CHF 23'000.- des recettes supplémentaires générées par l'amendement "macarons" des Verts à la ligne 76.101001 Mobilité douce interne (nature 304, p. 501 du classeur du budget) qui comprend aujourd'hui CHF 19'000.-, ceci pour renforcer l'encouragement à la mobilité douce. Comme déjà dit, le groupe socialiste est davantage favorable à la carotte qu'au bâton. L'ensemble des deux mesures (augmentation des macarons et forte revalorisation de l'incitation à la mobilisation douce) est politiquement cohérent. Comme souligné par M. Loureiro, la seule mesure sur les macarons est un mauvais signal. Le groupe socialiste voit mal pénaliser des employés qui doivent venir en voiture pour financer d'autres politiques publiques. A l'administration de voir comment dépenser cette somme. C'est par exemple assez courant de payer la totalité des abonnements TPG et non juste une

participation, comme on le fait. Il est clair que la ligne comprend aujourd'hui CHF 19'000.-, ce qui signifie que les subventions de CHF 100.- pour les vélos doivent être doublées, que les subventions de CHF 200.- pour les abonnements TPG et celles de CHF 300.- P+R et TPG pourront également être doublées. Le fait est qu'ici l'on déshabille Paul – un tout petit peu: on ne l'a pas "complètement mis à poil" – et l'on rhabille un tout petit peu la mobilité douce, dans une cohérence politique qui encourage les employés à se déplacer non en voiture mais en transports publics ou à vélo. M. Fabre espère que l'assemblée accueillera cet amendement de manière très favorable. Ce dernier permettra en tous cas de voir qui est réellement en faveur de la mobilité douce.

M. Clerc dit que "la boucle est bouclée": on a pris un peu et on a redonné ailleurs. Le PDC-VL soutiendra cet amendement qui selon lui va dans la bonne direction.

M. Pierre Bocard demande si ces CHF 19'000.- sont pour la seule mobilité douce interne, ou externe également. **M. Fabre** précise qu'il s'agit de la mobilité douce interne.

M. Fontanini étant nouveau dans cet hémicycle, il dit apprendre, et voit un changement dans les pratiques. Il a compris que dès maintenant on traiterait les amendements dans l'ordre chronologique de leur dépôt. Il remercie de cette leçon sur une nouvelle manière de faire la politique. [Quelques rires s'élèvent de l'hémicycle.]

Plus personne ne demandant la parole, cet **amendement** est mis aux voix et accepté par 24 oui, 1 non et 5 abstentions.

M. Fabre annonce qu'il déposera déjà un amendement pour le budget 2024, histoire d'avoir un peu d'avance. [Rires.]

M. Halimi suspend la séance jusqu'au lendemain 17 novembre à 18h30 pour la suite des amendements et souhaite une bonne nuit et un bon repos à l'assemblée.

* * *

La séance est levée à 23h05/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 05 décembre 2021.

**Séance du 16 novembre 2021
tenue en séance ordinaire**

Le 1^{er} secrétaire :

Le 1^{er} vice-président :

Tobias Clerc

Hysri Halimi